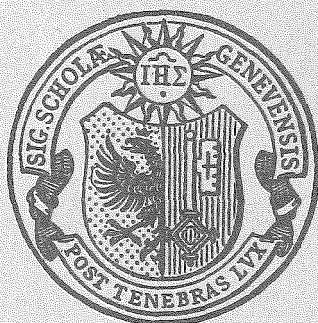


UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS
DU
SEMESTRE D'HIVER 1939-40

Ouverture : 16 octobre 1939 — Clôture : 22 mars 1940

Les cours commencent le Mercredi 25 Octobre 1939

2^{ME} ÉDITION



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1939

PRIX : 1 FRANC.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	18
Faculté des Sciences Economiques et Sociales.	36
Institut des Hautes Etudes Commerciales	42
Faculté de Droit.	45
Faculté de Médecine	51
Institut Dentaire	64
Faculté de Théologie	68
Institut universitaire de hautes études internationales	73
—	
Prix universitaires	74
Fonds universitaires	89
Renseignements généraux	91
Caisse d'assurance.	94
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	98

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues séparément pour chaque Faculté, aux jours et heures indiqués dans les avis affichés à l'Université.

Pour tout ce qui concerne les **examens fédéraux de médecine** (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au D^r Ch. Wægeli (le mardi de 11 à 12 h., le jeudi de 14 à 15 h. et le samedi de 11 à 12 h.), président du siège d'examen de Genève, rue de l'Athénée, 31.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1939-40

Ouverture : 16 octobre 1939 — Clôture : 22 mars 1940

Les cours commencent le Mercredi 25 Octobre 1939

2^{ME} ÉDITION



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1939

PRIX : 1 FRANC.

3221. Ip. 600. A. B. N. 39.

Les examens auront lieu du 16 au 24 octobre 1939.
 Les cours commencent le mercredi 25 octobre; ils
 sont interrompus du 23 décembre 1939 au 4 janvier
 1940 inclusivement.

*Le Bureau du Sénat est composé, pour la période prenant fin
 le 15 juillet 1940, de :*

- MM. Victor MARTIN, Recteur ;
 Eugène PITTARD, Vice-Recteur ;
 Paul LOGOZ, Secrétaire du Sénat ;
- et de*
- MM. Georges TIERCY, Doyen de la Faculté des Sciences ;
 Paul-E. MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
 Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences
 économiques et sociales ;
 Georges SAUSER-HALL, Doyen de la Faculté de Droit ;
 Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;
 Auguste LEMAITRE, Doyen de la Faculté de Théologie

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1939-1940

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Georges TIERCY, Doyen.

	Salle	
M. Henri Fehr, prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	
Lundi, à 9 heures; jeudi, de 10 à 12 heures.		20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.	
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.		20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.	
Mercredi, de 17 à 19 heures.		20.
<i>Algèbre supérieure.</i> Chapitres choisis.	2 h.	
Mardi, de 17 à 19 heures		20.
<i>Séminaire de mathématiques. Méthodologie.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		20.
 M. Rolin Wavre, prof. ord.		
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.	
Jeudi, à 9 h.; vendredi et samedi, à 8 heures.		20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	
Vendredi, à 14 h. et à 15 heures.		20.
<i>Cours de mécanique rationnelle.</i>	3 h.	
Jeudi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.		20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.	
Jeudi, à 14 et à 15 heures.		20.
<i>Cours pour étudiants avancés.</i> (Sujet à déterminer en accord avec les étudiants).	1 h.	
Jeudi, à 18 heures.		20.
 M. Georges de Rham, prof. extr.		
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> Théorie des fonctions analytiques.	2 h.	
Mardi, de 10 à 12 heures.		20.
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		20.

	Salle
M. Georges Tiercy, prof. ord.	
<i>Astronomie sphérique</i>	3 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	20
<i>Physique stellaire.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	20.
M. Jean Weigle, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	44.
<i>Chapitres choisis de physique moderne</i> (pour étudiants avancés).	1 h.
[Jour et heure à fixer]	44.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours). 4 séances.	3 h.
Mardi, de 14 à 17 h. ; jeudi, de 8 à 11 h. et de 14 à 17 h. et vendredi, de 14 à 17 heures.	Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Grand laboratoire :</i> Travaux de recherches — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Problèmes numériques de physique</i> (avec la collaboration du chef de travaux de physique expérimentale).	1 h.
Lundi, à 14 heures.	20.
<i>Colloque de physique</i> (avec M. le prof. Stueckelberg et le chef de travaux de physique expérimentale).	1 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures. Tous les quinze jours.	44.
<i>Conférence d'électricité appliquée.</i>	
La conférence sera donnée par M. Paul Rossier , privat-docent.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	44.
<i>Laboratoire d'électricité appliquée.</i>	
Les exercices auront lieu dans le laboratoire de l'E.A.M. ¹ , sous la direction de M. Paul Rossier , privat-docent, et sous le contrôle du doyen de la section d'électro-technique.	
Jedi, à 8 heures ² . (Une demi-journée).	

¹ Ecole des Arts et Métiers.

² La première heure de chaque séance est consacrée à la description et à l'étude des appareils nécessaires; les étudiants sont donc tenus d'être présents dès 8 heures.

	Salle
M. Ernest-C.-G. Stueckelberg, prof. ord.	
<i>Mécanique des corps déformables.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Théorie des quanta.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	20.
<i>Conférence de physique théorique.</i>	2 h.
Jeudi, de 16 à 18 heures.	44.
<i>Colloque de physique</i> (avec M. le prof. Weigle et le chef de travaux de physique expérimentale).	1 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures. Tous les quinze jours.	44.
M. Kurt-H. Meyer, prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 14 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Colloquium sur les progrès récents en chimie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
<i>Travaux dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i>	
Directeur, M. le prof. Kurt-H. MEYER, avec M. le prof. P. WENGER, directeur de la section analytique, et M. le prof. E. CHERBULIEZ.	
a) <i>Grand Laboratoire :</i> Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours.	Ec. de Chimie.
b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées.	Ec. de Chimie.
c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences.	
Quatre demi-journées.	Ec. de Chimie.
[S'adr. au professeur].	
M. Paul Wenger, prof. ord.	
<i>Chimie analytique :</i> Généralités; dosage des anions.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S. ¹
<i>Traitement des minerais.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S.
<i>Essais par voie sèche</i> (cours pratique).	2 h.
Jeudi, de 10 à 12 heures.	Ec. de Chimie, salle 7.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

Travaux dans le laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique, avec M. le prof. Kurt-H. MEYER et M. le prof. E. CHERBULIEZ (voir plus haut).

Travaux de microchimie et de recherches en chimie analytique.

Tous les jours. [S'adresser au professeur].

M. Emile Cherbuliez, prof. ord.

Chimie pharmaceutique et toxicologique. 3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Ec. de Chimie, P. A.¹

Principes actifs des médicaments. 1 h.
Mercredi, à 9 heures. Ec. de Chimie, P. A.

Compléments de chimie organique. Série aromatique. 2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures. Ec. de Chimie, P. A.

Travaux dans le laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique, avec MM. les prof. Kurt-H. MEYER et P. WENGER (voir plus haut).

M. Emile Briner, prof. ord.

Chimie théorique (Chimie physique). 2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.²

Chimie technique. Matières premières et produits intermédiaires de l'industrie organique. 1 h.
Lundi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

Métallurgie du fer et électrométallurgie. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

Problèmes numériques de chimie physique et de chimie technique (avec la collaboration de MM. les chefs de travaux de chimie technique et de chimie théorique). 1 h.
Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie, A.C.S.

Pour les Conférences et les exercices pratiques d'électricité appliquée, voir le programme de physique expérimentale.

Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.

I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.

¹ Petit amphithéâtre.

² Amphithéâtre de chimie spéciale.

II. Travaux de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur]. Ecole de Chimie.
Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.

Laboratoire de chimie théorique. (Chimie physique).

I. Exercices pratiques de chimie physique. (Complément du cours).
(Une demi-journée par semaine).

II. Laboratoire intermédiaire.

III. Grand laboratoire : Travaux de recherches.

Tous les jours. (S'adr. au professeur). Ec. de Chimie.
Lab. chim. théor. techn. et d'électrochimie.

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

Géologie générale et géographie physique. 2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures. A.I.H.¹

Géologie des Alpes. L'avant-pays. 2 h.
Jeudi, de 17 à 19 heures. A.I.H.

Paléontologie des invertébrés. 1 h.
Jeudi, à 9 heures. A.I.H.

Répétitoire de paléontologie. 1 h.
Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Lab. de Géol.

Exercices pratiques de géologie. 3 h.
Lundi et mardi, de 14 à 17 heures. Lab. de Géol.

Laboratoire partiel.
Cinq demi-journées Lab. de Géol.

Laboratoire complet. (Recherches).
Tous les jours, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 18 h.,
sauf le samedi. Lab. de Géol.

Colloquium géologique.
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Lab. de Géol.

M. Marcel Gysin, prof. ord.

Minéralogie. (Cristallographie). 3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. A.I.H.

Gîtes métallifères II. 1 h.
Lundi, à 17 heures. A.I.H.

Pétrographie II. (Schistes cristallins). 1 h.
Mercredi, à 17 heures. A.I.H.

Détermination des minéraux par voie sèche. 2 h.
Mercredi, de 9 à 11 heures. A.I.H.

¹ Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
<i>Exercices pratiques de minéralogie</i> (complément du cours).	3 h.
Samedi, à 14 heures.	Lab. Min. ¹
<i>Laboratoire intermédiaire</i> (deux demi-journées et cinq demi-journées).	
<i>Grand laboratoire</i> : Travaux de recherches. [S'adresser au professeur].	

M. Emile Guyénot, prof. ord.	
<i>Zoologie générale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 10 h.	30.
<i>Zoologie descriptive.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	7.

INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE
(Rue de Candolle, Université)

<i>Exercices pratiques de zoologie</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	10.
<i>Exercices pratiques pour la licence.</i>	6 h.
Vendredi, à 14 heures.	7.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	10.
<i>Grand laboratoire de zoologie.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	7.

STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE
(Route de Malagnou, 154)

<i>Exercices pratiques de génétique.</i>	3 h.
Jeudi, à 14 heures.	
<i>Exercices de technique biologique pour chimistes.</i>	
Jours et heures à fixer.	
<i>Grand laboratoire</i> : Travaux de recherches.	
Tous les jours.	

M. Emile André, prof. hon.	
<i>Zoologie lacustre</i> (les lacs et leur faune) avec exercices pratiques sur le lac.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	17.
<i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur].	Lab. de Zool. lacustre. ²

¹ Laboratoire de minéralogie, quai de l'Ecole-de-Médecine.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

	Salle
M. Fernand Chodat, prof. ord.	
<i>Physiologie et morphologie des plantes : biologie des Thallophytes.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Aula.
<i>Ferments.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Inst. de Botanique générale.
<i>Bactériologie et fermentation appliquée : Organismes, méthodes.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	Inst. de Botanique générale.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 h.	Inst. de Botanique générale.
<i>Grand laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique générale.
<i>Grand laboratoire de microbiologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi après midi.	Inst. de Botanique générale.
<i>Laboratoire intermédiaire de microbiologie générale, bactériologie et fermentations</i> (programme pour pharmaciens et programme pour ingénieurs-chimistes).	
Vendredi et samedi.	Inst. de Botanique générale.

M. B. P. Georges Hochreutiner, prof. extr.	
<i>Conférence de botanique systématique.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Conserv. de Botanique ¹ .
<i>Exercices pratiques de botanique systématique.</i> (Au semestre d'été).	
<i>Travaux de recherches.</i> [S'adresser au professeur].	Herbier Boissier ² . Conserv. et Jardin botaniques ¹ .

M. André Mirimanoff, prof. extr.	
<i>Pharmacognosie.</i>	4 h.
Lundi et mercredi, de 16 à 18 heures.	Lab. de Pharmacogn. ²
<i>Travaux pratiques de pharmacognosie et de microscopie des drogues.</i>	3 h.
Samedi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Pharmacie galénique.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Lab. de Pharmacogn.

¹ Rue de Lausanne, 192.

² Rue de Candolle.

	Salle
<i>Travaux pratiques de pharmacie galénique.</i>	3 h.
Vendredi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques et de cultures de plantes officinales.</i>	
(A organiser au cours du semestre.)	
<i>Consultation du Droguier</i> par MM. les étudiants en pharmacie.	
Tous les jours (s'adresser au professeur).	
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30
Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Répertoire du cours.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie.
<i>Exercices pratiques.</i>	6 h.
Lundi et mardi, de 14 à 17 heures.	Labor. d'Anthropologie.
<i>Grand laboratoire</i> : Travaux de recherches.	
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Labor. d'Anthropologie.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
M. Edouard Claparède , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Cours général.	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie clinique : Psychologie appliquée à l'étude des troubles de la perception, de la mémoire, du langage, etc.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	Clinique médicale (Hôp. cant.)
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours) : Psychométrie, sensations, etc.)	3 h.
Vendredi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Psychologie ¹ .

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

	Salle
<i>Laboratoire intermédiaire.</i>	
Une demi-journée. Mercredi après midi.	Lab. de Psychologie.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.
M. Jean Piaget , prof. extr.	
<i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Le développement des notions physiques.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	47.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	47.
M. Charles Valencien , chargé de cours.	
<i>Analyse des denrées alimentaires.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	Labor. cant. Institut d'hyg.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE SCIENCES MATHÉMATIQUES
PAR DES SAVANTS ÉTRANGERS.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le Dr Eugène Bujard , prof. ord.	
<i>Embryologie générale</i> (voir page 51).	
M. le Dr Frédéric Battelli , prof. ord.	
<i>Physiologie</i> (voir page 52).	
M. le Dr Théodore Reh , prof. extr.	
<i>Hygiène et bactériologie</i> (voir page 56).	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Bæhni , Dr ès sc.	
<i>Botanique coloniale.</i> Les espèces et variétés de plantes qui fournissent des amidons et des sucres.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Inst. bot. syst. Herbarier Boissier.

¹ Palais Wilson.

	Salle
M. Alfred Becherer, D^r phil. <i>Flore de la Suisse. 1^{re} partie : régions inférieures.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. 20.
<i>Chapitres choisis de phytogéographie écologique.</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h. 44.
M. Charles Boissonnas, D^r ès sc. <i>Thermodynamique appliquée à la chimie.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. Ec. de Chimie, P.A.
M. André Chaix, D^r ès sc. <i>Géographie physique de l'Amérique.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 17.
M. Chevel Cimerman, D^r ès sc. <i>Les bases théoriques de la chimie analytique.</i> Lundi, à 14 heures.	1 h. Ec. de Chimie, A.C.S. 1
M. Raymond Galopin, D^r ès sc. <i>Etude théorique et pratique des minéraux opaques.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h.
M. Alfred Georg, D^r ès sc. <i>Chimie des sucres. Monosaccharides.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h. Ec. de Chimie, A.C.S.
<i>Chimie des vitamines.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. Ec. de Chimie, A.C.S.
M. Grégoire Gutzeit, D^r ès sc. <i>Complexes internes et analyse qualitative à la touche.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. Ec. de Chimie, s. 5.
<i>Examen des minerais en vue de leur concentration.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. Ec. de Chimie, s. 5.
M. Henri Lagotala, D^r ès sc. <i>Géologie minière.</i> Mercredi, à 16 heures.	1 h. Lab. géol. Inst. Hyg.
<i>Prospection du pétrole.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. Lab. géol. Inst. Hyg.
M. Fernand Lévy, D^r ès sc. <i>Assurance-vie.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. 20.
M. Augustin Lombard, D^r ès sc. <i>Géologie appliquée.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. A.I.H. ²

¹ Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole de Médecine.

	Salle
M. Jean-Philippe Lugrin, D^r ès sc., ing. chim. <i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 17.
M. Robert Luthi, D^r ès sc. <i>Radio-électricité élémentaire.</i> Lundi, à 16 heures.	1 h. 44.
M. Richard Meili, D^r phil. <i>Psychologie du caractère.</i> Samedi, à 9 heures.	1 h. I.S.E. ¹
M. André Mirimanoff, D^r ès sc. <i>Cytologie végétale non nucléaire.</i> Mercredi, à 10 heures.	1 h. Inst. de Botanique générale.
M. Henri-Charles Paillard, D^r ès sc. <i>Applications de la catalyse à la chimie technique organique.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h. Ecole de Chimie, P.A.
<i>Répertoire de chimie technique organique : Les produits intermédiaires.</i> Vendredi, à 14 heures.	1 h. Ecole de Chimie, P.A.
M. Jean-Jacques Pittard, D^r ès sc. <i>Les alluvions : constitution, prospection, exploitation.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. Lab. de Minéralogie 2.
M. Paul Rossier, D^r ès sc. <i>Electricité appliquée.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h. 44.
<i>Laboratoire d'électricité.</i> Jeudi, à 8 heures.	4 h. Lab. d'électrotechn. de l'Ec. des A. M. 22, rue de Lyon.
M. Hugo Saini, D^r ès sc. <i>Chapitres choisis de physique.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. 44.
M. Léon Schamès, D^r phil. <i>Les bases de la physique contemporaine.</i> Mardi, à 10 heures.	1 h. 44.
M. William Schusselé, D^r ès sc. <i>Analyse chimique des liquides physiologiques.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h. Ec. de Chimie, A.C.S.

¹ Institut des Sciences de l'Education, Palais Wilson.

² Quai de l'Ecole de Médecine.

M. Bernard-Pierre Susz, D^r ès sc., ing.-ch.	
<i>Spectrochimie (effet Raman).</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	Ec. de Chimie, P.A.
M. René Verniory, D^r ès sc.	
<i>Introduction aux levés photogrammétriques.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Lab. géol. Inst. Hyg.
M^{lle} Ida Welt, D^r ès sc.	
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	44.
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	44.
M. Fernand Wyss-Chodat, D^r ès sc. et D^r méd.	
<i>Les vitamines. Etude biochimique et clinique.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	Inst. de Botanique générale.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans. Les *auditeurs* ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades, diplômes et certificats

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades, diplômes et certificats ci-après :

- Licence ès sciences mathématiques.
- Licence ès sciences physiques.
- Licence ès sciences physiques et chimiques.
- Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.
- Licence ès sciences naturelles.
- Licence ès sciences biologiques (Mention A).
- Licence ès sciences biologiques (Mention B).
- Licence ès sciences chimiques.
- Licence ès sciences chimiques, mention « biologiques ».
- Diplôme d'ingénieur-chimiste.
- Diplôme de pharmacien.
- Diplôme de chimiste-analyste en denrées alimentaires.
- Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.
- Doctorat ès sciences mathématiques.
- Doctorat ès sciences physiques.
- Doctorat ès sciences chimiques.
- Doctorat ès sciences géologiques et minéralogiques.
- Doctorat ès sciences naturelles.
- Doctorat ès sciences biologiques.
- Doctorat ès sciences anthropologiques.
- Doctorat ès sciences psychologiques.
- Doctorat en pharmacie.

En outre, elle donne l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

(Voir le règlement de la Faculté des sciences et les plans d'études en vente à la caisse de l'Université.)

E. C. = Ecole de Chimie.
P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. S. = Institut de Botanique systématique
I. B. G. = Institut de Botanique générale.
I. H. = Institut d'Hygiène.
A. I. H. = Amph. Institut d'Hygiène.

H. B. = Herbar Boissier (Inst. de Botanique)
Lab. Min. = Laboratoire de Minéralogie.
L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. = Laboratoire de Géologie.
L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.
I. S. E. = Institut des Sciences de l'éducation.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Chodat Aula Cherbuliez E.C.P.A.	Chodat Aula Cherbuliez E.C.P.A. Tiercy 20	Chodat Aula Cherbuliez E.C.P.A. Tiercy 20	Wavre 20	Wavre 20 X. L.Ph. Chodat Aula	Wavre 20 Chodat Aula
9 à 10	Fehr 20	Weigle 44 Wenger A.C.S. Tiercy 20	Weigle 44 Piaget 47 Gysin A.I.H. Tiercy 20 Cherbuliez E.C.P.A.	Wavre 20 Wenger A.C.S. Collet A.I.H.	Weigle 44 Wavre 20 Claparède L.Ps.	Weigle 44 Wavre 20 Meili I.S.E.
10 à 11	Guyénot 30 Fehr 20	Guyénot 30 de Rham 20 Schamès 44	Guyénot 30 Piaget 47 Gysin A.I.H. Mirimanoff I.B.G.	Wenger E.C. 7 Fehr 20	Guyénot 30 Stueckelberg 20	Guyénot 30 Stueckelberg 20 Welt 44
11 à 12	Gysin A.I.H. Meyer E.C.G.A. Chodat I.B.G. Susz E.C.P.A.	Gysin A.I.H. Claparède 30 Meyer E.C.G.A. de Rham 20 Wyss-Chodat I.B.G.	Gysin A.I.H. Claparède 30 Pittard L.A. Meyer E.C.G.A. Fehr 20	Pittard L.A. Wenger E.C. 7 Fehr 20	Meyer E.C.G.A. Briner A.C.S. Stueckelberg 20	Meyer E.C.G.A. Briner A.C.S. Stueckelberg 20 Welt 44

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien I.H. Weigle 20 Cimerman A.C.S.	Paillard E.C.P.A. Georg A.C.S. Rossier 44		Wavre 20	Wavre 20 Paillard E.C.P.A.	
15 à 16			Tiercy 20	Wavre 20	Wavre 20	
16 à 17	X. L. Ph. Luthi 44	de Rham 20	X. L. Ph. Fehr 20 Lagotata L.G.	Stueckelberg 44	Claparède Clin. méd.	
17 à 18	Gysin A.I.H. X. L. Ph. Hochreutiner H.B. Lévy 20 Verniory L.G.	André 47 Fehr 20 Collet A.I.H. Cherbuliez E.C.P.A.	Gysin A.I.H. X. L. Ph. Fehr 20 Lagotata L.G. Chaix 17	Collet A.I.H. Stueckelberg 44	Guyénot 7 Schusseté A.C.S.	
18 à 19	Pittard 30 Briner A.C.S. Becherer 20	Pittard 30 Briner A.C.S. Fehr 20 Collet A.I.H. Cherbuliez E.C.P.A. Lugrin 47	Pittard 30 Briner A.C.S. Fehr 20 Baehni H.B.	Wavre 20 Collet A.I.H. Becherer 44	Chodat I.B.G.	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Paul-E. MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Sophocle : Philoctète.	2 h.
Vendredi, à 8 et à 9 heures.	47.
Platon : Le Banquet.	2 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	B.P. ¹
<i>Conférence de littérature grecque : Le théâtre.</i>	
a) Pour les candidats à la licence classique.	1 h.
Jeudi, à 8 et à 9 heures, tous les 15 jours.	B.P.
b) Pour les candidats à la licence moderne.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	47.
<i>Histoire grecque : Les successeurs d'Alexandre.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Papyrologie grecque : Exercices de déchiffrement et d'interprétation.</i> (S'adresser au professeur).	
M. André Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
a) Cicéron : De natura deorum.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.
b) Apulée (livre II). Métamorphoses (livres IV - VI).	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire de la littérature latine et correction de travaux écrits : La Comédie romaine.</i>	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B.P.
<i>Conférence d'histoire romaine :</i>	
Interprétation de Suétone : Vitæ Cæsarum.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	B.P.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

M. Marcel Raymond , prof. ord.	Salle
<i>Cours de littérature : J.-J. Rousseau ; la vie intérieure et le retour à la nature.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	Aula.
<i>Conférence : Paul Claudel, poète et dramaturge.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	57.
<i>Conférences réservées aux candidats à la licence :</i>	
1. Introduction à l'étude de la littérature ; explication de Flaubert (pour les étudiants de 1 ^{re} année).	2 h.
Lundi, de 8 à 10 heures.	B.P. ¹
2. Eléments d'esthétique littéraire : L'art classique. (S'adresser au professeur).	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	B.P.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française cultivée : Le XVII^e siècle.</i>	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence. — Explication grammaticale des auteurs de la licence, 2^{me} partie.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	B.P.
<i>Conférence. — Explication littéraire des auteurs de la licence, 1^{re} partie.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
<i>Conférence. — Explication littéraire des auteurs de la licence, 2^{me} partie.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	47.
<i>Explication de vieux français : XIV^e et XV^e siècles.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	B.P.
M. Georges Thudichum , prof. hon.	
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui. — L'articulation des voyelles et des consonnes ; la syllabe ; l'accent tonique et le rythme ; la liaison et l'hiatus. — Exercices pratiques servant à corriger les accents étrangers.</i>	2 h.
Lundi, à 17 heures, et mercredi, à 16 heures.	49.
<i>Diction. — Interprétation de morceaux en prose et en vers. — Etude de fables de La Fontaine.</i>	

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
— Application des principes de la phonétique à la prononciation.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	47.
<i>Auditions phonographiques.</i> Correction d'accents étrangers.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	1 bis.
<i>Exercices de phonétique expérimentale.</i>	
Travaux en vue du certificat de phonétique, dirigés par M. E. Junod, assistant à la chaire de phonétique.	3 h.
(Jours et heures à fixer).	4 bis.
M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.	
<i>Littérature allemande. — Cours :</i>	
a) Du XVI ^e au XVIII ^e siècle : De Luther à Goethe.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
b) Goethe, Faust.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférences</i> (Deutsches Seminar).	
a) G.-F. Meyer et Spitteler.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B.P. ¹
b) Meister Eckhart.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B.P.
M. Hans W. Häusermann , prof. extr.	
<i>Littérature anglaise.</i> Post-Shakespearean Drama (from Ben Jonson to John Ford).	1 h.
Mardi, à 18 heures.	49.
<i>Conférences.</i> (Séminaire anglais).	
a) Shakespeare, King Lear.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	17.
b) Thomas Hardy.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
<i>Cours pratique.</i> English composition.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	B.P.
M. Y.	
<i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i>	2 h.
(Suppléant : M. André Burger, professeur à l'Université de Neuchâtel).	
(Jours et heures à fixer).	

Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
(Suppléant : M. Georges Cuendet, priv. doc.)	
Mercredi et vendredi, à 14 heures.	47.
M. Albert Sechehaye , prof. extr.	
<i>Introduction à la science du langage.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	45.
<i>Linguistique générale</i> : La structure logique de la phrase.	2 h.
Lundi, à 16 heures et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Grammaire historique du vieux français.</i> — Exercices et lecture de la Vie de Saint Alexis (Ed. Gaston, Paris).	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	B.P. ¹
<i>Questions pratiques de grammaire</i> : Analyse logique et grammaticale.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les grands systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Philosophie.</i> — Le problème de l'âme.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Boutroux, « De la contingence des lois de la nature » (Paris, librairie Alcan).	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Cours.</i> — Introduction à l'étude de la pensée logique et de la théorie de la connaissance.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Etudes de philosophie morale. Lectures, dissertations et discussions.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	47.
M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>L'éducation morale des adolescents.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	45.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Conférence.</i> — Les principes didactiques de Rousseau.	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	I.S.E. ²
<i>Exercices de dissertation française.</i> (Les candidats aux licences auront la priorité pour les travaux).	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	B.P.
 M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>Pédagogie expérimentale.</i> — Conférence.	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E. ¹
<i>Histoire des écoles.</i>	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	47.
 M. Edmond Rossier , prof. ord.	
<i>L'Europe au temps de la monarchie absolue, XVII^e siècle.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Histoire de l'Europe de 1815 à 1870.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs de licence et conférences sur des sujets d'actualité.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Les traités de 1648 à 1815.	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	45.
 M. Guglielmo Ferrero , prof. ord.	
<i>Vue d'ensemble sur la Révolution française :</i> Le Consulat et l'Empire, ou la formation du gouvernement totalitaire (1800-1814).	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	Aula.
 M. Paul-E. Martin , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge :</i> L'Europe féodale et la croisade.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>Histoire nationale :</i> Les institutions politiques de Genève.	2 h.
Mardi et mercredi, à 14 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge :</i> auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	B.P. ²

	Salle
<i>Conférence d'histoire moderne :</i> auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P. ¹
<i>Paléographie du moyen âge :</i> exercices pratiques (trois degrés, chacun 1 heure).	3 h.
Mercredi, à 8 h., à 9 h. et à 10 heures.	Arch. d'Etat. salle Harvey.
<i>Travaux pratiques et recherches aux Archives d'Etat.</i>	Hôtel de Ville.
Tous les jours.	
 M. Waldemar Deonna , prof. ord.	
<i>L'art grec, des origines à la fin du V^e siècle</i> (avec projections).	1 h.
Mardi, à 14 heures.	46.
<i>Le « miracle grec ».</i> Les caractères originaux de l'art grec (avec projections).	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	46.
 M. Antoine Velleman , prof. extr.	
<i>Langue et littérature espagnoles.</i>	
a) Cours d'initiation.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	48.
b) Cours moyen : Enriquez Diez-Canedo, Prosimas modernos (Selección). Biblioteca Literaria del Estudiante, dirigida por Ramón Menéndez Pidal. Madrid, 1934.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	45.
c) Explication de textes : Fernán Perez de Guzmán, Generaciones y semblanzas.	1 h.
Jeudi, à 8 heures	45.
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i>	
a) Cours d'initiation.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	30.
b) Interprétation de Robert Ganzoni, « Il Rumantsch seu quarta Lingua » (Annalas da la Società Retorumantscha, 50 ^{me} année, Coire 1936).	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
<i>Cours pratique de langue anglaise :</i> Some aspects of the British Constitution (cours en anglais avec exercices de discussion).	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	48.

¹ Institut des Sciences de l'Education, Palais Wilson.

² Bibliothèque publique et universitaire.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Serge Karcevski , chargé de cours.	
<i>De Pouchkine à Gogol.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	46.
<i>Interprétation des auteurs russes de la licence.</i>	2 h.
Jours et heures à fixer.	
<i>Cours de langue russe.</i>	2 h.
Jours et heures à fixer.	
M. Louis Gielly , chargé de cours.	
<i>La peinture italienne.</i> — XIV ^e et XV ^e siècles.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	46.
<i>Travaux pratiques.</i> Méthode. Analyse directe des œuvres.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Musée d'art et d'histoire.
M. Samuel Baud-Bovy , chargé de cours.	
<i>Etude par les textes de l'œuvre du poète D. Solomos.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	47.
<i>Traduction du grec ancien en grec moderne du « Banquet » de Platon.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	47.
M. Henri de Ziegler , chargé de cours.	
<i>Littérature italienne.</i> — Le roman après Manzoni.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs italiens de la licence.	2 h.
Samedi, à 10 et à 11 heures.	B.P. ¹

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

FACULTÉ DES SCIENCES

M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ² .

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

² Rue de l'Hôtel-de-Ville 11.

	Salle
<i>Répertoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie.
<i>Excursions.</i> (A organiser au cours du semestre).	
FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	
M. Antony Babel , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Le XVIII ^e siècle et le début du XIX ^e siècle.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.	
b) « La Richesse des Nations », d'Adam Smith.	
Mardi, à 10 heures.	Fac. S.E.S. ¹
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

M. Georges Thudichum , prof. hon.	
<i>Cours complet de phonétique</i> — Les sons du français décrits et exercés. — Syllabation, rythme, hiatus, liaison, e muet. — Lecture expressive. Correction des accents étrangers.	2 h.
Lundi, à 16 heures et mercredi, à 17 heures.	49.
Pour les <i>auditions phonographiques</i> , voir page 20.	
M. Albert Sechehaye , prof. extr.	
<i>Analyse des moyens d'expression.</i>	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	17.
<i>Éléments de grammaire historique.</i>	2 h.
Mardi, à 15 heures, et jeudi, à 14 heures.	17.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Syntaxe et gallicismes.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	57.

¹ Salle de Conférences de la Faculté des Sc. Econom. et Sociales, Bibliothèque publique et universitaire, salle 34.

	Salle
M. François Ruchon , Dr ès lettres. <i>Conférence de lecture analytique.</i> Mardi, à 11 heures.	1 h. 57.
M. Henri de Ziégler , chargé de cours. <i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i> Lundi, à 18 heures, et mardi, à 18 heures	2 h. 57.
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h. 57.
M. Alexandre Birmelé , lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i> Samedi, à 9 heures.	1 h. 57.
M. Edmond Langenbach , lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. 57.
M. Albert Roussy. <i>Exercices de traduction de russe en français.</i> Mercredi, à 10 heures.	1 h. 57.
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i> Vendredi, à 10 heures.	1 h. 57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France. Questions choisies.</i> Lundi, à 10 heures.	1 h. 57.
M. Charles A. Burky , prof. ord. <i>Géographie humaine des pays de langue française. — La France (suite) : Genres de vie et rythme des des travaux agricoles.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. 57.
MM. A. Atzenwiler , directeur de l'Enseignement primaire et Edm. Rast , directeur d'écoles. <i>Méthodologie du français.</i> Vendredi, à 14 heures.	1 h. 57.
M. Jean Piaget , prof. extr. <i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i> Mardi, à 9 heures.	1 h. I.S.E. ¹

¹ Institut des Sciences de l'Éducation, Palais Wilson.

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE
(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé
à l'huissier de l'Université).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Charles Baudouin , Dr ès lettres. <i>Psychanalyse éducative : Les recherches récentes.</i> Vendredi, à 15 heures.	1 h. 46.
M. Isaac Benrubi , Dr phil. <i>De Maine de Biran à Henri Bergson.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. 17.
M. Julien-Hugo Bonfante , Dr ès lettres. <i>Le latin vulgaire.</i> Lundi, à 14 heures.	1 h. B.P. ¹
<i>La langue illyrienne.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h. B.P.
<i>Morphologie latine.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. B.P.
M. Tommaso Riccardo Castiglione , Dr ès lettres et philosophie. <i>Cours supérieur d'italien. (Thème, style).</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. 46.
<i>Cours moyen (Lecture, syntaxe).</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 45.
<i>Cours pour débutants.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 48.
<i>Littérature italienne : « Il Paradiso » di Dante (avec pro- jections).</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h. 45.
M. Paul Collart , Dr ès lettres. <i>Archéologie classique. Etude pratique de quelques grands champs de fouilles de la Grèce.</i> Mercredi, à 10 heures.	1 h. B.P. ¹
<i>Epigraphie latine.</i> Mercredi, à 11 heures.	1 h. B.P.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Edouard Cros, Dr phil.	
<i>Littérature polonaise</i> (XIX ^e siècle).	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	45.
<i>Langue polonaise</i> (cours pour débutants).	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	49.
<i>Langue polonaise</i> (suite du cours du semestre d'été).	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	48.
M. Robert Dottrens, Dr en sociologie.	
<i>Organisation scolaire.</i>	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	I.S.E. ¹
<i>Didactique générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	I.S.E.
M. Charles Fournet, Dr ès lettres.	
<i>Poètes romantiques</i> (I).	1 h.
Mardi, à 16 heures.	49.
M. Otto Hassler, Dr phil.	
<i>Thème allemand.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	B.P. ¹
<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	B.P.
<i>Cours pratique d'allemand.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	B.P.
Mme Anna Kamensky, Dr ès lettres.	
<i>Etude comparée des religions.</i>	
Le Védisme, la Bhagavad-Gita et le Bouddhisme.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	47.
<i>La philosophie du beau.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	47.
Mlle Pauline Long, Dr ès lettres.	
<i>Le développement de la musique en Suisse à l'époque de la Renaissance.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	47.
M. Georges Mottier, Dr en phil.	
<i>Psychologie de l'art et problèmes d'esthétique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
M. Ernest Pronier, Dr ès lettres.	
<i>Le théâtre français au XVII^e siècle. — Son évolution.</i>	
Auteurs. Acteurs.	1 h.
Lundi, à 17 heures.	48.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Institut des Sciences de l'Éducation, Palais Wilson.

	Salle
M. André Rey, Dr en phil.	
<i>Introduction à la psychologie et à l'éducation des enfants anormaux.</i>	1 h.
Jeu-di, à 16 heures.	I.S.E.
M. Adrien Robinet de Cléry, Dr ès lettres.	
<i>La littérature allemande en Autriche à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle</i> (cours principal).	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	17.
<i>Lecture et commentaire de textes se rapportant au sujet du cours principal</i> (cours complémentaire).	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	46.
M. Willy Tappolet, Dr phil.	
<i>L'époque romantique. — 1^{re} partie : Weber, Schubert et leurs contemporains.</i> (Cours illustré et commenté par disques et projections).	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	46.
M. Horst de Tscharner, Dr ès lettres.	
<i>La philosophie chinoise : De Tchouang-tseu aux temps modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	47.
<i>Cours moyen de langue chinoise.</i>	3 h.
(Jours et heures à fixer).	
<i>Cours de langue chinoise pour débutants.</i>	3 h.
(Jours et heures à fixer).	
M. Léon Walther, Dr phil.	
<i>Psychologie du travail industriel.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	28.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève, ou de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève. Toutefois, pour l'accès aux examens de la licence ès lettres, la maturité obtenue doit comporter le latin.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades, diplômes et certificats

La Faculté des Lettres prépare aux examens des grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, ès sciences morales, du Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, du Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, du diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, du Certificat d'études françaises, du Certificat de pédagogie et du Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui. (Voir les plans d'études, le règlement du Séminaire de français moderne et le règlement de la Faculté des Lettres, en vente à la caisse de l'Université).

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le séminaire de français moderne, dirigé par un professeur de la Faculté des lettres, est destiné aux étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue et de la culture françaises.

Il admet des membres *libres* et des membres *réguliers*. Les membres réguliers préparent les examens du *diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne* (deux semestres) et du *certificat d'études françaises* (un semestre). Le plan d'études comporte, par semaine, seize heures d'enseignement pour le diplôme, treize, pour le certificat.

(Demander le programme détaillé à la caisse de l'Université, et les renseignements à M. le professeur Alexis François, administrateur du Séminaire, Bois Nancy, Ch. de Conches.)

ÉCOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

L'école pratique de langue française est destinée aux étudiants et aux auditeurs qui désirent suivre des leçons pour apprendre à comprendre, à parler et à écrire couramment le français. Toutes les leçons sont données en français.

(Demander le programme détaillé à l'huissier de l'Université.)

COURS DE VACANCES

La Faculté des lettres organise chaque année, pendant l'été, des cours de vacances de langue et de littérature françaises. Le programme détaillé de ces cours, qui comportent un *cours de langue et de littérature françaises*, et un *cours élémentaire de français moderne*, est envoyé sur demande par le secrétariat des cours de vacances.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION (Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs Pierre Bovet,
Edouard Claparède et Jean Piaget

L'Institut, dont l'enseignement embrasse l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation, délivre un diplôme général et des diplômes spéciaux. Il prépare également les candidats au certificat de pédagogie et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).
(Demander le « programme général » en vente à l'Institut, Palais Wilson.)

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université,
voir le programme de l'Université)

M. Edouard Claparède, prof. ord.

Recherches spéciales de psychologie.

Tous les jours.

M. Pierre Bovet, prof. ord.

Direction d'enquêtes pédagogiques.

(Jours et heures à fixer).

M. Jean Piaget, prof. extr.

Psychologie de la pensée de l'enfant.

Mardi, à 9 heures.

1 h.

Conférence (avec MM. MEILI et REY). Discussion des recherches en cours.

Mardi, à 10 heures.

1 h.

Travaux de psychologie de l'enfant.

Tous les matins, sauf le jeudi et le samedi.

M. Meili et M. Rey, chargés de cours à l'Institut.

Technique psychologique.

Le développement mental et les aptitudes.

Lundi et vendredi, à 14 heures.

2 h.

M. Richard Meili, chargé de cours à l'Institut.

L'application des méthodes statistiques à la psychologie.

(Travaux pratiques).

Jeudi, de 17 à 19 heures.

2 h.

- M. Pedro Rossello**, chargé de cours à l'Institut.
Bibliographie. — Elaboration d'un fichier pédagogique individuel. 1 h.
Vendredi, à 8 heures.
- Pédagogie comparée.* L'enseignement public en Europe. 1 h.
Mercredi, à 15 heures.
- M. Robert Dottrens**, D^r en soc., chargé de cours à l'Institut.
Organisation scolaire. 1 h.
Vendredi, de 15 à 16 heures.
- Didactique générale.* 1 h.
Vendredi, de 16 à 17 heures).
- M^{lle} Louise Lafendel**, chargée de cours à l'Institut.
Evolution des activités spontanées de l'enfant. 1 h.
Mercredi, à 14 heures. Maison des Petits.
- M^{lle} Mina Audemars**, chargée de cours à l'Institut.
Etude des procédés éducatifs des grands éducateurs.
Lundi, à 17 heures. Maison des Petits.
- M. Laravoire**, chargé de cours à l'Institut.
Organisation de l'enseignement spécial. — Enfants difficiles et enfants arriérés.
Jour et heure à fixer. (D'octobre à décembre).
- M^{lle} Alice Descœudres**, chargée de cours à l'Institut.
Psychologie et pédagogie des enfants arriérés. 1 h.
Mercredi, à 8 h. (De janvier à mars). Ec. quai Charles-Page.
- M. Léon Weber-Bauler**, D^r méd., chargé de cours à l'Institut.
Anatomie et physiologie.
Samedi, de 10 à 12 heures.
- M. Henri Brantmay**, D^r méd., chargé de cours à l'Institut.
Eléments de pédiatrie et de psychopathologie. 1 h.
Jeudi, à 11 heures.
- Consultation médico-pédagogique* : D^r Henri Brantmay, avec la collaboration de M^{me} Marg. Loosli-Usteri et de MM. André Rey et Marc Lambercier. 2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.

- Conférence.* 1 h.
Mardi, à 8 heures.
- M. Marc Lambercier.**
Le développement moteur de l'enfant. 1 h.
Samedi, à 8 heures.
- M^{me} Marguerite Loosli-Usteri**, chargée de cours à l'Institut
Théorie et pratique du test de Rorschach. 1 h.
Mercredi, à 14 heures.
- Questions de protection de l'enfance.* 1 h.
Mercredi à 15 heures.
- M. Richard Meili**, chargé de cours à l'Institut.
Orientation professionnelle. 3 h.
Lundi, de 9 à 12 heures.
- M. Bouffard.**
Méthodologie et pratique de l'éducation physique. 1 h.
Mardi, à 18 heures.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES

M. le professeur ANTONY BABEL, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Psychologie politique et juridique.	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
<i>Economie sociale</i> . — Politique économique; droit « ouvrier ».	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> : Explication et discussion des cours de sociologie et économie sociale.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique générale</i> . — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures; vendredi, à 18 h. et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence d'économie politique générale</i> .	1 h.
Samedi, à 10 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Monnaie scripturale et crédit	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S. ¹
<i>Economie publique</i> . — Régies nationales et régies municipales.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S.
<i>Conférence d'économie publique</i> .	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>La Société des Nations</i> . — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. Antony Babel , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — Le XVIII ^e siècle et le début du XIX ^e siècle.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence</i> .	1 h.
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.	
b) « La Richesse des Nations » d'Adam Smith.	
Mardi, à 10 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S. E. S. ¹
M. Charles A. Burky , prof. ord.	
<i>Géographie humaine</i> .	
<i>Théorie</i> . — L'Économie.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<i>Application</i> . — Les problèmes de l'Empire britannique.	1 h.
Mardi, à 16 heures.	46.
<i>Evolution</i> . — Questions contemporaines.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — Méthode géographique (analyse et synthèse) appliquée à l'étude d'une région.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S.
<i>Études géographiques</i> . — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat.	1 h.
(Jour et heure à fixer).	Séminaire de Géographie, Fac. S. E. S. ¹
M. Liebmann Hersch , prof. ord.	
<i>Statistique générale</i> . — Aperçu historique; prémisses théoriques; méthodes d'observation; principes d'analyse; représentation graphique.	2 h.
Mercredi, à 10 heures et jeudi, à 11 heures.	46
<i>Conférence de statistique générale</i> . — Analyse de documents et d'ouvrages statistiques, discussions et complément du cours.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	46.
<i>Statistique spéciale</i> . — La méthode des nombres indices et la statistique des prix.	2 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures.	Sémin. de Statistique ¹ .

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle	
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		Sémin. de Statistique ¹ .
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).		
(Jours et heures à fixer).		Sémin. de Statistique.
M. Claudius-Pierre Terrier , prof. ord.		
<i>Principes généraux d'organisation bancaire.</i>	2 h.	
Judi et vendredi, à 9 heures.		46.
<i>Principes généraux d'organisation industrielle.</i>	2 h.	
Judi et vendredi, à 10 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Les idées et les faits en matière d'organisation; travaux pratiques et discussion.	2 h.	
Lundi, de 14 à 16 heures.		Salle de Conf. de la Fac. S.É.S. ¹
<i>Exercices de comptabilité et calculs commerciaux et financiers</i> (avec le concours de l'assistant).	4 h.	
(Jours et heures à fixer.)		
M. Edouard Folliet , prof. ord.		
<i>Bilan.</i> — Etude juridique et comptable des différentes parties du bilan des sociétés anonymes.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 8 heures.		46.
<i>Bourse.</i> — Etude des divers marchés et opérations.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 9 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue juridique et comptable.	2 h.	
Lundi, de 8 à 10 heures.		46.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

(Voir les jours, les heures et les salles dans les programmes des autres Facultés)

FACULTÉ DES SCIENCES

- M. **Henri Fehr** : *Éléments de mathématiques supérieures.*
 M. **Rolin Wavre** : *Calcul différentiel et intégral.*
 M. **Georges de Rham** : *Calcul des probabilités.*
 M. **Eugène Pittard** : *Anthropologie générale.*
 M. **Jean Piaget** : *Histoire de la pensée scientifique.*

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DES LETTRES

- M. **Marcel Raymond** : *Cours de littérature.*
 M. **Charles Werner** : *Philosophie et histoire de la philosophie.*
 M. **Henri Reverdin** : *Introduction à l'étude de la pensée logique et de la théorie de la connaissance.*
 — *Études de philosophie morale.*
 M. **Albert Malche** : *L'éducation contemporaine.*
 M. **Pierre Bovet** : *La science de l'éducation.*
 M. **Edmond Rossier** : *Histoire moderne.*
 — *Histoire contemporaine.*
 — *Histoire diplomatique.*
 M. **Paul-E. Martin** : *Histoire du moyen âge.*
 — *Histoire Nationale.*
 M. **Louis Gielly** : *La peinture italienne.*

FACULTÉ DE DROIT

- M. **Paul Logoz** : *Droit pénal.*
 M. **Léopold Boissier** : *Droit constitutionnel comparé.*
 M. **Maurice Battelli** : *Droit public et administratif général.*
 — *Droit public et administratif suisse.*
 M. **W. Amédée Liebeskind** : *Histoire des Institutions politiques de la Suisse. (Histoire du droit moderne.)*
 M. **Maurice Bourquin** : *Introduction au droit.*
 — *Droit international public.*
 M. **Albert Richard** : *Droit civil suisse : théorie des obligations.*
 M. **Georges Sauser-Hall** : *Droit civil comparé.*
 — *Droit international privé.*
 M. **Paul Carry** : *Droit des sociétés.*
 — *Poursuite pour dettes et faillite.*
 — *Assurances.*
 M. **Alexandre Martin-Achard** : *Propriété industrielle.*

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

- M. **Eugène Choisy** : *Histoire générale du christianisme.*
 M. **Georges Berguer** : *Histoire des Religions.*
 M. **Georges Nagel** : *La religion d'Israël.*

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle	
M. Alexandre Berenstein , D ^r en Droit, lic. en sociologie. <i>L'organisation internationale du travail.</i> — Le fonctionnement de ses organes. Lundi, à 18 heures.	48.	1 h.
M. Eugène Dérobert , D ^r ès sc. écon. <i>L'économie suisse.</i> Mardi, à 18 heures.	50.	1 h.
M. Robert Dottrens , D ^r en sociologie. <i>Organisation scolaire.</i> Vendredi, à 15 heures.	47.	1 h. I. S. E. 1
<i>Didactique générale.</i> Vendredi, à 16 heures.	47.	1 h. I.S.E.
M. Léon Dunand , D ^r en sociologie. <i>L'économie américaine.</i> — Problèmes choisis. Vendredi, à 10 heures.	46.	1 h.
M^{lle} Jeanne Duprat , D ^r en sociologie. <i>Répétitoire de sociologie, économie sociale et systèmes politiques.</i> Samedi, à 9 heures.	46.	1 h.
M. László Ledermann , D ^r ès sc. écon. <i>Problèmes concernant les relations économiques internationales</i> : Matières premières, migrations, investissements internationaux de capitaux. Mardi, de 17 à 19 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S.	2 h.
M. Jean-Philippe Lugrin , D ^r ès sc. <i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> Mardi, à 18 heures.	17.	1 h.
M. Edmond Silberner , D ^r ès sc. éc. <i>Les relations économiques internationales du XVI^e au XVIII^e siècle.</i> Mardi, à 17 heures.	46.	1 h.
<i>L'aspect économique du problème colonial.</i> Mercredi, à 18 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S.	1 h.
M^{lle} Louise Sommer , D ^r en phil. <i>Le développement des théories du commerce international.</i> Lundi et mercredi, à 14 heures.	17.	1 h.

¹ Institut des Sciences de l'éducation, Palais Wilson.

	Salle	
M. Henri Tanner , D ^r ès sc. <i>La publicité, théorie et technique.</i> Jeudi, à 18 heures.	48.	1 h.
M. Antoine Velleman , prof. extr. <i>Cours pratique de langue anglaise.</i> — Some aspects of the British Constitution (cours en anglais avec exercices de discussion). Mercredi, à 16 heures.	48.	1 h.
<i>Cours pratique de langue espagnole.</i> — Interprétation de Enriquez Diez-Canedo, prosistas modernos (Selección). Biblioteca Literaria del Estudiante, dirigida por R. Menéndez-Pidal. Madrid 1934. Mercredi, à 8 heures.	45.	1 h.

Conditions d'immatriculation.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences économiques et sociales :

1. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'une des sections de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales prépare aux examens des grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale (mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques (conjointement avec la Faculté de Droit) et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

Elle délivre en outre un certificat complémentaire d'aptitude à l'enseignement de la technique et de l'économie commerciales ou de l'économie politique.

(Voir le règlement de la Faculté et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un **Institut des Hautes Etudes commerciales** est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 41).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission.

(Voir le règlement de l'Institut et le plan d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

Diplôme.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de hautes études commerciales.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales prépare aux examens des grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale (mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques (conjointement avec la Faculté de Droit) et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

Elle délivre en outre un certificat complémentaire d'aptitude à l'enseignement de la technique et de l'économie commerciales ou de l'économie politique.

(Voir le règlement de la Faculté et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur **Claudius TERRIER**, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Économiques et Sociales.

Un **Institut des Hautes Etudes commerciales** est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 41).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission.

(Voir le règlement de l'Institut et le plan d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

Diplôme.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de hautes études commerciales.

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Georges SAUSER-HALL, Doyen.

	Salle
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie générale).	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	48.
M. Hugo de Claparède , prof. hon.	
* <i>Droit civil allemand</i> . « Geld ». (B. G. B. II Schuldverhältnisse).	4 h.
Lundi, de 10 à 12 h., mardi et jeudi, à 11 heures.	17.
* <i>Droit civil allemand</i> . « Ware » (B. G. B. III Mobiliarsachenrecht).	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	17.
M. X.	
<i>Droit civil suisse</i> . — Théorie générale des obligations.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	17.
<i>Séminaire de droit civil</i> . — Discussion d'espèces et travaux personnels des étudiants (réservé aux candidats à la licence).	2 h.
Vendredi, de 14 à 16 heures.	Salle de conf. I ¹
M. Erich-Hans Kaden , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain</i> . — Introduction. Personnes et familles. Droits réels. Obligations.	6 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures ; vendredi, à 9 et à 10 heures, et samedi, à 9 heures.	49.
* <i>Droit civil allemand</i> . — Les immeubles (Boden).	2 h.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.	50.
* <i>Conférence de droit civil allemand</i> pour étudiants avancés (à partir du 5 ^{me} semestre).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

¹ Bibliothèque de la Faculté de Droit.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	TERRIER Bourquin Battelli <i>Sommer (Mlle)</i>	s. E. S. 30 49 17	BURKY P. E. Martin Bourquin	s. E. S. 45 30	P. E. Martin Bourquin Carry <i>Sommer Mlle</i>	45 30 48 17			MILHAUD	s. E. S.	Werner	47
15 à 16	TERRIER Bourquin	s. E. S. 30	BURKY Reverdin Bourquin	46 45 30	BURKY Bourquin Carry	46 30 48	Rossier	45	MILHAUD Rossier <i>Dottrens</i>	s. E. S. 47 I. S. E.	Werner	47
16 à 17	DUPRAT P.-E. Martin	30 B. P.	BURKY Werner	46 45	HERSCH Werner <i>Velleman</i>	s. ST. 45 48			DUPRAT Werner <i>Dottrens</i>	48 45 I. S. E.		
17 à 18	DUPRAT	30	<i>Ledermann</i> <i>Silberner</i>	s. E. S. 46	RAPPARD	30	HERSCH MILHAUD	s. ST. 30	DUPRAT	48		
18 à 19	PITTARD <i>Berenstein</i>	30 48	PITTARD <i>Derobert</i> <i>Ledermann</i> <i>Lugrin</i>	30 50 s. E. S. 17	HERSCH Pittard <i>Silberner</i>	46 30 s. E. S.	HERSCH MILHAUD <i>Tanner</i>	s. ST. 30 48	MILHAUD	30		

	Salle
M. Georges Sauser-Hall , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> (Personnes et famille). Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	3 h. 48.
<i>Droit civil comparé</i> . — Partie générale. Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. 48.
<i>Droit international privé</i> . — Partie générale. Lundi, à 9 heures, et jeudi, à 10 heures.	2 h. 48.
<i>Séminaire de droit civil suisse</i> . Lundi, à 14 heures.	1 h. Salle de conf. I ¹ .
M. Paul Carry , prof. ord.	
<i>Droit des sociétés</i> . — Société anonyme. Vendredi, à 8 heures, et samedi, à 10 heures.	2 h. 49.
<i>Conférence</i> . Travaux écrits, discussion de cas pratiques. Mercredi, à 14 heures.	1 h. 48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite</i> . Mercredi, à 15 heures, et samedi, à 11 heures.	2 h. 48.
<i>Assurances privées</i> . Jeudi, à 8 heures.	1 h. 48.
M. Maurice Bourquin , prof. ord.	
<i>Introduction à l'étude du droit</i> . Lundi, mardi, mercredi, à 15 heures.	3 h. 30.
<i>Droit international public</i> . Lundi, mardi, mercredi, à 14 heures.	3 h. 30.
M. François Naville , prof. ord.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique</i> . — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h. 48.
Jeudi, à 10 heures. Institut de méd. légale ² .	
<i>Laboratoire de recherches spéciales</i> . Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
M. Maurice Battelli , prof. ord.	
<i>Droit public et administratif général</i> . — Théorie générale de l'Etat. Droits individuels. Lundi, à 10 heures, et jeudi, à 11 heures.	2 h. 49.
<i>Droit public et administratif suisse</i> . — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics. Mercredi, à 10 h., vendredi et samedi, à 9 heures.	3 h. 48.

¹ Bibliothèque de la Faculté de Droit.

	Salle
<i>Conférence de droit public suisse</i> . Lundi, à 14 heures.	1 h. Salle de conf. I ¹ .
M. W. Amédée Liebeskind , prof. ord.	
<i>Histoire du droit moderne</i> : Histoire générale des Institutions. Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	3 h. 49.
<i>Histoire du droit moderne</i> : Le droit privé. Les sources du droit. Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	3 h. 49.
<i>Conférence</i> . Vendredi, à 8 heures.	1 h. 48.
<i>Préhistoire</i> (pour étudiants en droit). Vendredi, à 9 heures.	1 h. 45.
M. Léopold Boissier , chargé de cours.	
<i>Droit constitutionnel comparé</i> . Mardi et mercredi, à 10 heures.	2 h. 45.
M. Hermann Conrad , chargé de cours.	
* <i>Handel und Gewerbe</i> .	2 h.
* <i>Übungen</i> .	2 h.
* <i>Wertpapiere</i> . (Jours et heures à fixer).	1 h.
M. Louis Hamburger , chargé de cours.	
<i>Syndicats, conventions collectives, grèves et lock-out, conciliation et arbitrage en Suisse et dans les principaux pays industriels</i> . Lundi, à 14 heures.	1 h. 49.
* <i>Législation allemande du travail</i> (Arbeiter). Vendredi et samedi, à 11 heures.	2 h. 49.
* <i>Législation industrielle allemande</i> (Unternehmer). Samedi, à 10 heures.	1 h. 47.
M. Alexandre Martin-Achard , chargé de cours.	
<i>Propriété industrielle</i> . — Marques de fabrique et de commerce. Mercredi, à 8 heures.	1 h. 48.

¹ Bibliothèque de la Faculté de Droit.

* Cours donné en allemand.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

FACULTÉ DES LETTRES		Salle
M. Paul-E. Martin , prof. ord.		
<i>Histoire nationale</i> : Les institutions politiques de Genève.	2 h.	45.
Mardi et mercredi, à 14 heures.		
FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES		
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation des richesses.	4 h.	
Judi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 heures et samedi, à 11 heures.	30.	
<i>Conférence d'économie politique générale.</i>	1 h.	48
Samedi, à 10 heures.		
M. William E. Rappard , prof. ord.		
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.	46.
Judi et samedi, à 8 heures.		
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.	30.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. André Archinard , D ^r en droit.		
<i>Notions générales et chapitres choisis de droit fiscal.</i>	1 h.	49.
Judi, à 18 heures.		
M. Alexandre Berenstein , D ^r en droit, lic. en sociologie.		
<i>L'organisation internationale du travail.</i> — Le fonctionnement de ses organes.	1 h.	48.
Lundi, à 18 heures.		
M. Umberto Campagnolo ,		
<i>Le problème du droit international.</i>	1 h.	47.
Mercredi, à 18 heures.		
M. Georges Capitaine , D ^r en droit.		
<i>Les sociétés coopératives en droit suisse.</i>	1 h.	49.
Lundi, à 18 heures.		

	Salle
M. Michel Grodensky , D ^r en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i>	
Le rapport juridique.	4 h.
Mardi, à 17 heures.	48.
La rétroactivité.	4 h.
Mercredi, à 16 heures.	47.
<i>Introduction à la sociologie du droit.</i>	4 h.
Mardi, à 16 heures.	47.
M. Erwin Haymann , D ^r en Droit.	
<i>Notions générales d'assurances.</i>	4 h.
Mardi, à 17 heures.	49.
M. G. E. di Palma-Castiglione , D ^r en droit.	
<i>Les droits des travailleurs.</i>	3 h.
(Jours et heures à fixer).	
M. Maurice Roulet , D ^r en droit.	
<i>Les assurances sociales en Suisse.</i>	4 h.
Lundi, à 16 heures.	47.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Collège de Genève, ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté de Droit prépare aux examens des grades de licencié en droit et de docteur en droit. Elle prépare aussi, conjointement avec la Faculté des Sciences économiques et sociales, aux examens de la licence ès sciences politiques (voir le règlement et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Martin-Achard Liebeskind	48 49	Rappard Carry	46 48	Liebeskind Carry	48 49	Rappard	46
9 à 10	Liebeskind Sauser-Hall	49 48	Liebeskind Richard Sauser-Hall	49 48 48	Liebeskind Richard Sauser-Hall Kaden	49 47 48 50	Richard Sauser-Hall Kaden	47 48 50	Kaden Liebeskind Richard Battelli	49 45 47 48	Richard Battelli	49 17 48
10 à 11	Battelli Sauser-Hall de Claparède	49 48 47	Kaden Boissier Sauser-Hall	49 45 48	Kaden Boissier Battelli	49 45 48	Kaden Naville Sauser-Hall	49 I.M.L. 48	Kaden Logoz de Claparède	49 48 47	Milhaud Carry Hamburger	48 49 17
11 à 12	Logoz Hamburger de Claparède	48 49 47	Logoz de Claparède	48 47	Logoz	48	Battelli Logoz de Claparède	49 48 47	Logoz Hamburger de Claparède	48 49 47	Milhaud Carry Hamburger	30 48 49
14 à 15	Bourquin Battelli	30 S.C. I	Bourquin P.E. Martin	30 45	Bourquin P.E. Martin Carry	30 45 48			Richard	S.C. I		
15 à 16	Bourquin Sauser-Hall	30 S.C. I	Bourquin Kaden	30 48	Bourquin Carry	30 48			Richard	S.C. I		
16 à 17	Roullet	17	Kaden Grodensky	48 47	Grodensky	47						
17 à 18			Grodensky Haymann	48 49	Rappard	30	Milhaud	30	Schreiber	49		
18 à 19	Berenstein Capitaine	48 49			Campagnolo	47	Milhaud Archinard	30 49	Milhaud Schreiber	30 49		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

Anatomie normale et organogénie. — Splanchnologie.

Résumé du système nerveux central et périphérique.

6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 heures;
samedi, de 9 à 11 heures.

Aula Ec. Méd.

Exercices pratiques de dissection : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 heures.

Ec. Méd. Salle de dissect.

Un *répétitoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie* a lieu sous la direction du professeur, le mercredi, à 14 heures, et le samedi, à 11 heures.

Aula Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours.

Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie : tissus et systèmes. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 h. 30.

Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie).

2 h.

Vendredi et samedi, à 8 h. 30.

Ec. Méd.

Stomatologie normale.

2 h.

[A lieu au semestre d'été.]

Laboratoire d'embryologie et d'embryogénie.

Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures.

Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.

[A lieu au semestre d'été.]

Eventuellement il sera organisé un *répétitoire* (facultatif) sur des questions d'histologie.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

[S'adresser au professeur.]

M. le Dr Frédéric Battelli , prof. ord.		
<i>Physiologie</i> . — Fonctions de nutrition.	6 h.	
Lundi et vendredi, à 16 heures; mardi et mercredi, de 16 à 18 heures.	Ec. Méd.	
<i>Chimie physiologique</i> .		
Lundi et vendredi, à 17 heures.	Ec. Méd.	
<i>Laboratoire de physiologie</i> .		
Mardi, de 9 à 12 h. et jeudi, de 14 à 17 heures.	Ec. Méd.	
<i>Laboratoire de chimie physiologique</i> .		
[A lieu au semestre d'été.]		
<i>Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés</i> .		
Lundi, à 9 heures.	Ec. Méd.	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales</i> .		
Tous les jours.	Ec. Méd.	
M. le Dr Erwin Rutishauser , prof. extr.		
<i>Pathologie générale</i> .	4 h.	
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 11 à 12 h.	Inst. path. ¹	
<i>Anatomie pathologique spéciale</i> .		
[A lieu au semestre d'été.]		
<i>Anatomie pathologique de la cavité buccale et des tissus dentaires</i> .		
Mercredi, de 17 à 19 heures.	2 h.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'autopsies et de démonstrations</i> .		
a) Démonstrations.	2 h.	
Lundi, de 14 à 15 h. et vendredi, de 15 à 16 h.	Inst. path.	
b) Autopsies pour tous les participants.	2 h.	
Jeudi, de 14 à 16 heures.	Inst. path.	
c) Autopsies par groupes de 3 élèves.		
Sur convocation.	Inst. path.	
d) Conférences sur des sujets d'anatomie pathologique.	Inst. path.	
<i>Laboratoire d'histologie pathologique</i> .		
[A lieu au semestre d'été.]		
<i>Travaux spéciaux</i> . Tous les jours.	Inst. path.	
M. le Dr Maurice Roch , prof. ord.		
<i>Clinique médicale</i> .	6 h.	
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. 50 à 10 h. 50.	Hôp. cant. ²	

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

<i>Médecine propédeutique</i> (avec le concours du chef de clinique et du chef de laboratoire).		
	1 h.	
Vendredi, de 9 à 9 h. 45.	Hôp. cant.	
<i>Stage clinique</i> (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).		
	6 h.	
Tous les jours.	Hôp. cant.	
<i>Exercices d'auscultation</i> .		
	4 h.	
Pour débutants : Vendredi, de 16 à 18 h.	Hôp. cant.	
Pour étudiants avancés : Samedi, de 10 à 12 h.	Hôp. cant.	
M. le Dr Albert Jentzer , prof. ord.		
<i>Clinique chirurgicale</i> (y compris l'orthopédie de l'adulte).		
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 11 h. à 12 h. 15.	Hôp. cant.	
<i>Chirurgie propédeutique</i> (avec le concours du chirurgien adjoint).		
	1 h. ³ / ₄	
Vendredi, de 11 heures à 12 h. 15.	Hôp. cant.	
<i>Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine</i> .		
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Hôp. cant.	
<i>Travaux pratiques</i> .		
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Hôp. cant.	
<i>Travaux de laboratoire</i> .		
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Hôp. cant.	
M. le Dr René Koenig , prof. ord.		
<i>Clinique gynécologique et obstétricale</i> .		
	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 heures à 8 h. 45.	Maternité.	
<i>Gynécologie et obstétrique propédeutique</i> (en collaboration avec le Dr Chatillon , privat-docent).		
	1 h.	
Mardi, à 9 heures.	Maternité.	
<i>Stage d'accouchements</i> .	2 semaines.	
M. le Dr Pierre Gautier , prof. ord.		
<i>Clinique infantile</i> .		
	2 h.	
Lundi et vendredi, à 16 heures.	Clin. infant. ¹	
M. le Dr Adolphe Franceschetti , prof. ord.		
<i>Clinique ophtalmologique</i> .		
	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.	Clin. ophtalm. ²	

¹ Clinique infantile, rue Prévost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

Cours d'ophtalmoscopie. 1^{re} partie (pour débutants). 1 h.
Lundi, à 17 heures. Clin. ophtalm.¹
Cours d'ophtalmoscopie. 2^{me} partie (pour candidats
aux examens). 1 h.
Mercredi, à 18 heures. Clin. ophtalm.

M. Ferdinand Morel, prof. ord.
Clinique psychiatrique. 2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile de Bel-Air².

M. le Dr Charles Du Bois, prof. ord.
Clinique dermato-vénérologique. 3 h.
Lundi, mercredi et jeudi, de 9 heures à 9 h. 45. Hôp. cant.

M. le Dr Edouard Frommel, prof. extr.
Pharmacodynamie générale. 3 h.
Mardi, de 14 à 16 heures, et mercredi, à 17 heures. Ec. Méd.
Prescription des médicaments et spécialités. 1 h.
Vendredi, à 14 heures. Ec. Méd.
Séminaire de pharmacothérapie. 1 h.
(Jour et heure à fixer).

M. le Dr Georges Bickel, prof. ord.
Clinique thérapeutique. 1 h.
Vendredi, à 11 heures. Hôp. cant.
Policlinique médicale. 2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.

M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Chirurgie générale. 2 h.
Lundi et mercredi, de 18 à 19 heures. Policlinique.
Stage de policlinique chirurgicale.
Tous les jours, de 17 à 19 h. (sauf le jeudi). Policlinique.
Chirurgie opératoire.
[A lieu au semestre d'été].

¹ Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

² Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr Raoul de Seigneux, prof. ord.
Exercices pratiques d'opérations obstétricales (forceps,
etc.) 2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures. Maternité
Policlinique gynécologique et obstétricale. (Exercices
pratiques de diagnostic gynécologique et obsté-
trical). 2 h.
Lundi, à 15 h. et mercredi, à 16 h. Policl. obst. et gyn., s. 26¹.
Exercices de sutures périnéales (pour les participants
au cours ci-dessus et sur convocation). 1 h.
(Jour et heure à fixer). Laboratoire du Professeur.

M. le Dr Zareh Chéridjian, prof. ord.
Clinique et policlinique d'oto-rhino-laryngologie. 2 h.
Lundi à 18 heures; vendredi, Policl. oto-rhino-laryngologique²
à 17 heures. ou Hôpital Cant.
Cours d'oto-rhino-laryngoscopie. 1 h.
Lundi, à 17 heures. Policl. oto-rhino-laryngologique.

M. le Dr François Naville, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations
pratiques. 2 h.
Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale³.
Autopsies médico-légales. — Rédaction de rapports et
expertises par les élèves; démonstrations de
laboratoire: selon matériel et sur convocation.
Laboratoire de recherches spéciales. Institut de méd. légale.
Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

M. le Dr Charles Julliard, prof. extr. 1 h.
Chirurgie des accidents et médecine d'assurance.
Mardi, à 17 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr René Gilbert, prof. ord..
Radiologie générale. — Applications au diagnostic et
aux traitements (avec démonstrations). 2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures. Institut central de Radiologie.

¹ Maternité.

² Boulevard de la Cluse, 42.

³ Rue de l'École-de-Médecine.

Stage de radiologie clinique pour médecins, ou pour étudiants ayant terminé leur scolarité (nombre limité).

Tous les jours. S'adresser au professeur.

Institut central de Radiologie.

M. le Dr Pierre M. Besse, prof. ord.

- Diététique. 1 h.
Mardi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
- Physiothérapie. 1 h.
Mardi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
- Hydrologie-climatologie médicale. 1 h.
Mercredi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

M. le Dr Théodore Reh, prof. extr.

- Bactériologie. 2 h.
Lundi, à 16 heures, et vendredi, à 18 heures. Inst. d'hyg.
- Travaux pratiques de bactériologie.
Mardi et jeudi, de 16 à 18 heures. Inst. d'hyg.

- Hygiène. 2 h.
[A lieu au semestre d'été].
- Exercices pratiques d'hygiène (complément du cours). 2 h.
[A lieu au semestre d'été].

Laboratoire pour recherches générales.
(S'adresser au professeur).

M. le Dr Charles Martin du Pan, chargé de cours.

- Orthopédie infantile.
[A lieu au semestre d'été].

M. le Dr G. de Morsier, chargé de cours.

- Neurologie.
[A lieu au semestre d'été].

M. le Dr Charles Perrier, chargé de cours.

- Urologie.
[A lieu au semestre d'été].

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

FACULTÉ DES SCIENCES

- M. Jean Weigle : *Physique expérimentale.*
Voir page 4.
- M. Kurt H. Meyer : *Chimie inorganique.*
Voir page 5.
- M. Paul Wenger : *Exercices pratiques de chimie analytique.*
Voir page 5.
- M. Emile Guyénot : *Zoologie générale.*
Voir page 8.
- M. Fernand Chodat : *Physiologie et morphologie des plantes.*
Voir page 9.
- M. Edouard Claparède : *Conférence de psychologie clinique.*
Voir page 10.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- a) Nouveau règlement.
- MM. les Drs Léon Babaïantz, privat-docent de radiologie médicale,
et Jacques E.-W. Brocher, privat-docent de pathologie générale.
Pathologie crânio-vertébrale. — Chapitres choisis. 1 h.
(Jour et heure à fixer). Hôp, cant.
- M. le Dr Edmond Barbey, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Répertoire d'oto-rhino-laryngologie, avec exercices pratiques. 1 h.
Mercredi, à 17 heures. Pol. oto-rhino-laryngologique⁴.
- M. le Dr Nicolas Betchov, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr Jacques-E.-W. Brocher, privat-docent de pathologie générale.
(Voir L. BABAIANTZ et J. BROCHER).
- M. le Dr Fernand Chatillon, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Obstétrique et gynécologie propédeutiques. 1 h.
Mardi, à 9 heures. Maternité.

- M. le Dr **Isaac Daïnow**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Thérapeutique dermato-vénérologique. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. Clinique Dermatologique. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Michel Demole**, privat-docent de médecine interne.
Diagnostic et traitement des maladies de l'intestin. 1 h.
 Mercredi, à 8 heures. Hôp. Cant.
- MM. les Drs **Albert Du Bois, E. Martin et J. J. Mozer**,
 privat-docents de médecine interne.
*Séminaire de pathologie interne. — Etude d'observations
 anatomo-cliniques).* 1 h.
 I. Maladies de la nutrition.
 II. Pathologie de la moëlle osseuse.
 Mardi, à 17 heures. Amph. Clin. méd.
- M. le Dr **Roger Fischer**, privat-docent de biologie médicale.
Chapitres choisis d'immunité. 1 h.
 [A lieu au semestre d'été].
- M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Chapitres choisis de psychopathologie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Université.
- M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie spéciale. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Université, 48.
- M. le Dr **Ernest Friedheim**, privat-docent d'anatomie pathologique.
Pathologie et immunologie des maladies à virus. 1 h.
 (Jour et heure à fixer).
- M. le Dr **Maurice Gilbert**, privat-docent de médecine interne.
Le traitement de la tuberculose pulmonaire. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. méd.
- M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Clin. dermat. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Ernest-R. Held**, privat-docent de gynécologie et d'obstétrique.
Répétitoire de gynécologie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Maternité.
Chapitres choisis d'endocrinologie. 1 h.
 (En collaboration avec les Drs DEMOLE, A. DU BOIS,
 E. MARTIN, PATRY et RUTISHAUSER).
 (Jour et heure à fixer.) Amph. Clin. méd.

- M. le Dr **Morduch Ickowicz**, privat-docent d'histologie.
Organisation biologique de la matière. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Chapitres choisis d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
 Samedi, à 11 heures. Policl. oto-rhino-laryng.¹
- M. le Dr **Eric Martin**, privat-docent de médecine interne.
 (Voir A. DU BOIS, E. MARTIN et J. J. MOZER).
- M. le Dr **Gustave Moppert**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie militaire. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Université.
- M. le Dr **Jean-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.
 (Voir A. DU BOIS, E. MARTIN, J.-J. MOZER).
- M. le Dr **John-Henri Oltramare**, privat-docent de chirurgie.
L'infection en chirurgie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. chir. Hôp. cant.
- M. le Dr **René Patry**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie propédeutique. 1 h.
 Vendredi, à 11 heures. Clin. chir. Hôp. cant.
- M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de chimie biologique.
Technique et interprétation des examens de laboratoire. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Université, 17.
- M. le Dr **Erwin Rutishauser**, privat-docent d'anatomie pathologique.
*Anatomie pathologique de la cavité buccale et des tissus
 dentaires (avec le concours du Professeur).* 2 h.
 Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire. 1 h.
 Vendredi, à 16 heures. Clin. méd. Hôp. cant.
- M. le Dr **Raymond Sarasin**, privat-docent de radiologie.
La thérapeutique par les radiations et sujets au choix. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Institut Central de Radiologie, Hôp. Cant.
- M. le Dr **François Sciclounoff**, privat-docent de médecine interne.
Chapitres choisis de sémiologie médicale. 1 h.
 Vendredi, à 14 heures. Clin. méd. Hôp. Cant.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

- M. le Dr **Jacques Stephani**, privat-docent de médecine interne.
Etude clinique et radiographique des formes de la tuberculose pulmonaire. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. Clin. méd. Hôp. cant.
- M. le Dr **Robert Sulzer**, privat-docent de physiologie.
Physiologie des organes des sens. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Ec. Méd.
- M. le Dr **Karl-M. Walthard**, privat-docent de physiothérapie.
Electrologie pratique. Electrodiagnostic et électrothérapie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Institut de Physiothérapie, Hôp. Cant.
- M. le Dr **Fernand Wyss-Chodat**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Lésions élémentaires en dermatologie. — Les principales affections cutanées. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Clin. derm., Hôp. cant.

b) Ancien règlement.

- M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Policlinique
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Criminologie générale. Les criminels au point de vue anthropologique, psychologique et social. Dégénérescence et criminalité. Problème de la responsabilité. Défense contre le crime. (Une visite au pénitencier aura lieu au mois de juin). 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Univ., s 49
- M. le Dr **Charles Waegeli**.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
 Jeudi, à 11 heures. Auditoire de la Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹ Le bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Grades, certificats.

Examens fédéraux pour les médecins.

La Faculté de Médecine prépare aux examens des grades de bachelier ès sciences médicales, de docteur en médecine et de docteur en médecine dentaire, ainsi qu'aux examens du certificat d'études médicales. Elle prépare également aux examens fédéraux pour les médecins.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.
I.R. = Institut de radiologie. (H.C.)

H.G. = Hôpital Gourgas.
Cl. m. = Clinique médicale.
Cl. ch. = Clinique chirurgicale.
P. = Policlinique.
P.Oto. = Policl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. oph. = Clinique ophtalmolog.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Heures	Samedi
8.30 à 9.15 8 à 8.45	Bujard E.M. Kœnig M.	Bujard E.M. Kœnig M.	Bujard E.M. Kœnig M. <i>Demole</i> H.C.	Bujard E.M. Kœnig M.	Bujard E.M. Kœnig M.	8.15 à 9.-	Bujard E.M. de Seigneux M.
9 à 9.45	Battelli (t.p.) E.M. Du Bois H.C.	Battelli (t.p.) E.M. Franceschetti Cl. Oph. Kœnig M. <i>Chatillon</i> M.	Du Bois H.C.	Du Bois H.C.	Roch H.C. Franceschetti Cl. Oph.	9.15 à 10	Weber Aula E.M. de Seigneux M.
10 à 11.- 9.50 à 10.50	Roch H.C.	Battelli (t.p.) E.M. Roch H.C.	Roch H.C.	<i>Wægeli</i> M. Roch H.C.	Roch H.C.	10 à 11	Weber Aula E.M. Veyrassat P.
11 à 12.15	Jentzer H.C. Rutishauser I.P.	Battelli (t.p.) E.M. Jentzer H.C.	Jentzer H.C. Rutishauser I.P.	Jentzer H.C. Rutishauser I.P.	Jentzer (<i>Patry</i>) H.C. Rutishauser I.P. Bickel H.C.	11 à 12	Veyrassat P. <i>Mantchick</i> P. Oto.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Rutishauser (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Naville I.M.L. Frommel E.M.	Gilbert I.R. Morel A.A.	Battelli (t.p.) E.M. Rutishauser (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Naville I.M.L. Frommel E.M. <i>Sciounoff</i> Cl. m.	
15 à 16	de Seigneux M.	Bujard (t.p.) E.M. Frommel E.M. Besse H.C.	Gilbert I.R. Morel A.A. <i>Ickowicz</i> E.M.	Battelli (t.p.) E.M. Rutishauser (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Rutishauser (t.p.) I.P.	
16 à 17	Battelli E.M. Gautier Cl. inf. Reh I.H. <i>Betchov</i> H.C.	Battelli E.M. Besse H.C. Reh (t.p.) I.H.	Battelli E.M. de Seigneux M. Besse H.C. <i>Golay</i> H.C. <i>Wyss-Chodat</i> H.C.	Battelli (t.p.) E.M. Reh (t.p.) I.H. <i>Dainow</i> H.C. <i>Stephani</i> Cl. m.	Battelli E.M. Gautier Cl. inf. <i>Saloz</i> Cl. m.	
17 à 18	Battelli E.M. Franceschetti Cl. Oph.	Battelli E.M. Julliard H.C. Reh (t.p.) I.H. { <i>A. Du Bois</i> <i>E. Martin</i> H.C. <i>J. J. Mozer</i>	Battelli E.M. Frommel E.M. Rutishauser I.P. <i>Barbey</i> P. Oto. <i>Mitkovitch</i> U. 49 <i>Forel</i> U. 48	Reh (t.p.) I.H.	Battelli E.M. Chéridjian P. Oto.	
18 à 19	Weber Aula E.M. Veyrassat P. Chéridjian P. Oto.	Weber Aula E.M. Bickel P.	Weber Aula E.M. Veyrassat P. Franceschetti Cl. Oph. Rutishauser I.P. <i>Aubert</i> M.	<i>Piotrowski</i> U. 17	Weber Aula E.M. Bickel P. Reh I.H.	<i>Audeoud</i> P.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Eugène BUJARD.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Art dentaire conservateur.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

Cours sur modèle. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14 à 17 heures, et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. dent.

Cours clinique. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14 à 17 heures, et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Pathologie et thérapeutique des organes buccaux; prophylaxie des affections dentaires. — Cours théorique. 1 h.

Jeudi, de 7 à 8 heures. Inst. dent.

Policlinique stomatologique et dentaire. 12 h.

Tous les jours, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

Prothèse chirurgicale. — Cours pratique. 1 h.

(Jour et heure à fixer).

M. le Dr **François Ackermann**, professeur à l'Institut dentaire.

Prothèse générale et métallurgie. — Prothèse à plaque, connaissance des divers matériaux et métaux. — Cours théorique. 1 h.

Vendredi, de 10 à 11 heures. Inst. dent.

Traitement prothétique des anomalies des mâchoires et du palais.

[A lieu au semestre d'été].

Technique prothétique. — Cours sur modèle. 6 h.

Mardi et vendredi, de 8 à 10 heures, et samedi, de 10 à 12 heures. Inst. dent.

Prothèse générale. — Cours clinique. 6 h.
Mardi et vendredi, de 8 à 10 heures, et samedi, de 10 à 12 heures. Inst. dent.

Travaux et recherches spéciales.
S'adresser au professeur.

M. le Dr **François Pfæffi**, professeur à l'Institut dentaire.
Couronnes et appareils à pont.

Cours théorique. 1 h.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

Cours sur modèle. 5 h.

Lundi et mardi, de 17 à 19 h.; vendredi, de 17 à 18 heures. Inst. dent.

Cours clinique. 5 h.

Lundi et mardi, de 17 à 19 heures; vendredi, de 17 à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Ernest Comte**, prof. extr. à l'Institut dentaire.

Orthodontie.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 8 heures. Inst. dent.

Cours sur modèle. 1 h.

Samedi, à 9 heures. Inst. dent.

Cours clinique. 2 h.

Jeudi, de 10 à 12 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.

Stomatologie normale (y compris embryologie, histologie normale et morphologie des dents). 2 h.

[A lieu au semestre d'été].

M. le Dr **E. Rutishauser**, prof. extr. à l'Université.

Anatomie pathologique de la cavité buccale et des tissus dentaires. 2 h.

Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. pathol.

Travaux pratiques d'histologie pathologique des tissus dentaires.

[Ont lieu au semestre d'été].

M. le Dr Charles Julliard, prof. extr. à l'Université.		
<i>Chirurgie générale.</i>		1 h.
[A lieu au semestre d'été].		
<i>Chirurgie spéciale de la cavité buccale.</i>		1 h.
Mercredi, à 10 heures.		Inst. dent.
<i>Bactériologie pour dentistes (cours théorique).</i>		1 h.
[A lieu au semestre d'été].		
<i>Exercices pratiques de bactériologie.</i>		2 h.
[Ont lieu au semestre d'été].		
 M. le Dr Edouard Frommel, prof. extr. à l'Université.		
<i>Pharmacologie générale pour dentistes.</i>		1 h.
Mardi, à 11 heures.		Inst. dent.
 M. le Dr René Gilbert, prof. ord. à l'Université.		
<i>Radiologie dentaire. Radiologie générale; application</i>		
à l'odontologie.		1 h.
[A lieu au semestre d'été].		

Le laboratoire de prothèse est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures; le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures; le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

Pour le laboratoire de recherches et le service de radiographie, s'adresser aux professeurs.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

M. Arthur-Jean Held, Dr méd. dent.		
<i>Paradentoses. — Etiologie, pathogénie, étude clinique.</i>		1 h.
Samedi, à 7 h. 30.		Inst. dent.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 60).

Grades. Examens fédéraux pour les médecins-dentistes.

L'Institut dentaire prépare aux examens du grade de licencié en médecine dentaire. Il prépare également aux examens fédéraux pour les médecins-dentistes.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8 7.30 à 8.15				Guillermin		<i>Held</i>
8 à 9	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin Comte
9 à 10	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin Comte
10 à 11			Julliard	Comte	Ackermann	Ackermann
11 à 12		Frommel		Comte		Ackermann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli	Pfæffli	Rutishauser I.P.		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli	Pfæffli	Rutishauser I.P.		Pfæffli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Auguste LEMAITRE, Doyen.

	Salle
M. Georges Nagel, prof. ord.	
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h., mercredi, à 9 h. et vendredi, à 8 h.	29.
<i>Histoire d'Israël et de sa religion.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	29.
<i>Lecture cursive de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	29.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament : Le prophète Jérémie.</i>	2 h.
Lundi à 8 et à 9 heures.	28.
<i>Moïse et l'Exode.</i>	2 h.
Vendredi, à 9 et à 10 heures.	28.
<i>Séminaire Ancien Testament.</i>	
(Jours et heures à fixer).	
M. Franz Leenhardt, prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament : Origine et développement des sacrements dans le christianisme primitif.</i>	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	28.
<i>Interprétation de textes : Les grandes épîtres pauliniennes.</i>	2 h.
Samedi, à 8 et à 9 heures.	28.
<i>Introduction aux livres du Nouveau Testament.</i>	
(2 ^{me} année).	1 h.
(Jour et heure à fixer).	29.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament et de Pères grecs.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	28.
<i>Grec élémentaire.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer).	
M. Auguste Lemaitre, prof. ord.	
<i>Dogmatique. — Le salut et la vie chrétienne.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mardi, à 9 heures.	28.

	Salle
<i>Histoire des doctrines. — La théologie protestante du XIX^e siècle.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Aspects spirituels de la crise de la civilisation.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	28.
<i>Patristique latine. — Lectures choisies.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	29.
M. Jaques Courvoisier, prof. ord.	
<i>Histoire de l'Eglise aux trois premiers siècles.</i>	3 h.
Mardi, à 8 heures ; vendredi et samedi, à 11 h.	28.
<i>Le Concile de Trente.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.
M. Georges Berquier, prof. ord.	
<i>Histoire des Religions (années II-IV). Les religions des mystères.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire des Religions. (1^{re} année). Prolégomènes (animisme, totémisme, etc.)</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	29.
<i>Psychologie religieuse : Les divers tempéraments religieux.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	28.
M. Henri D'Espine, prof. extr.	
<i>Problèmes d'ecclésiologie.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Eléments d'homilétique.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	29.
M. Henri Berthoud, chargé de cours.	
<i>Catéchétique.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	28.
M. Adolphe Keller, prof. hon.	
<i>Problèmes de la Mission et de l'Évangélisation dans les grandes Eglises évangéliques.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.

M. J. Eugène Choisy, prof. hon.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire calvinien.</i>	1 h.
(Pour le jour et l'heure, s'adresser au professeur).	B.P.U.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté autonome de théologie protestante :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté de Théologie prépare aux examens des grades de bachelier en théologie, de bachelier ès sciences religieuses, de licencié en théologie et de docteur en théologie.

Au nom de l'Université :

Le Recteur,

VICTOR MARTIN.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Nagel	28	Courvoisier	28	Lemaitre Leenhardt	28 29			Berthoud Nagel	28 29	Leenhardt	28
9 à 10	Nagel Lemaitre	28 29	Lemaitre	28	Nagel D'Espine	29 28			Nagel	28	Leenhardt	28
10 à 11	Nagel Lemaitre	29 28	Berguer Choisy	28 29	Berguer Lemaitre	28 29			Nagel	28	Leenhardt	28
11 à 12	D'Espine Berguer	28 29	Lemaitre	28	Berguer D'Espine	28 29			Courvoisier	28	Courvoisier	28
14 à 15									Leenhardt	28		
15 à 16									Leenhardt	28		
16 à 17					Nagel	29			Keller	28		
17 à 18					Courvoisier Nagel	28 29						
18 à 19					Lemaitre	28						

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 16 octobre 1939.

*Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,*

Adrien LACHENAL.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

(The Graduate Institute of International Studies)

Ancienne villa Barton, 132, rue de Lausanne, Genève.

Direction : MM. les professeurs Paul MANTOUX et William E. RAPPARD.

L'Institut a pour but l'étude scientifique au siège de la Société des Nations des relations internationales contemporaines, envisagées des points de vue juridique, économique, politique et historique.

Préparation aux examens du diplôme de l'Institut, de la licence ès sciences politiques (mention études internationales) et du doctorat ès sciences politiques.

Pour les conditions d'admission, les dispositions financières¹, etc., consulter la brochure délivrée gratuitement au Secrétariat de l'Institut, 132, rue de Lausanne, Genève.

Professeurs :

MM. Paul MANTOUX, William-E. RAPPARD, Maurice BOURQUIN, Guglielmo FERRERO, Hans Kelsen, Ludwig Mises, Pitman B. POTTER, Wilhelm RÖPKE, Hans WEHBERG.

Chargé d'un enseignement : M. Paul GUGGENHEIM.

Secrétaire général : M. André MUSSARD.

Prière de demander à l'Institut universitaire le programme du semestre d'hiver 1939-40.

¹ Les étudiants réguliers de l'Université payent pour chaque cours 6 Fr. par heure et par semestre.

PRIX UNIVERSITAIRES

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Wilhelm Dilthey*.
Le prix sera décerné en juin 1941.
Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1941.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Les sources inédites de l'histoire politique de Genève au XVIII^e siècle*. (Mémoires, journaux et relations manuscrites). — Décrire et identifier les manuscrits en vue de la rédaction d'un état général de l'historiographie du XVIII^e siècle genevois. Préparer et pousser aussi loin que possible la rédaction d'un tel état général.

Le prix sera décerné en juin 1941.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1941.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *De l'idée de finalité en philosophie morale*.
Le prix sera décerné en juin 1940.
Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1941, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1941, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1940 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les relations politiques entre l'Angleterre et la République de Genève au XVIII^{me} siècle.

[Les concurrents prendront comme point de départ l'année 1727 (règne de George II). Selon leur appréciation du sujet, ils peuvent traiter toute l'époque proposée ou seulement une période].

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix Dr Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1942, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La protection légale du travail industriel de l'enfance, en Suisse, antérieurement à 1874.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1942.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de *huit cents francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Prix Lucien Chalumeau

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la préhistoire (y compris, s'il y a lieu, l'étude des races préhistoriques) ou l'histoire de la civilisation.

Les mémoires (manuscrits ou imprimés) doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

Exceptionnellement les thèses de doctorat pourront être retenues par le jury.

Les mémoires imprimés ne devront pas être antérieurs à plus de trois ans, cette date étant calculée dès le jour de la fermeture du concours auquel le travail est présenté.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1. Les étudiants et anciens étudiants, les auditeurs et anciens auditeurs, suisses, de l'Université de Genève.

2. Les étudiants et anciens étudiants étrangers, à condition qu'ils aient passé au moins deux semestres à l'Université et qu'ils aient acquis dans l'une des six années précédentes, un grade auprès d'une des Facultés de l'Université de Genève.

Les mémoires devront être rédigés en français, et, s'ils sont manuscrits, dactylographiés en quatre exemplaires.

Les lauréats, s'ils ont présenté un mémoire manuscrit, seront tenus de publier, dans le cours de l'année qui suivra l'obtention du prix, au moins un résumé de leur mémoire.

Si, pour des raisons majeures, le manuscrit ne peut être intégralement publié, il sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire, les auteurs conservant la propriété de leur œuvre.

Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser, ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Jean-Louis Claparède

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de douze cents francs destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur l'éducation pour la paix, la paix par l'école, la coopération internationale et ses bases psychologiques, le développement de l'esprit international et de la morale internationale, la réforme des manuels d'histoire dans le sens de la vérité objective, l'impartialité et la solidarité entre les peuples.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et les gradués de l'Université de Genève.

b) les élèves et anciens élèves de l'Institut des sciences de l'éducation (Institut J.-J. Rousseau).

c) les citoyens genevois.

d) les Confédérés habitant Genève,

à condition qu'ils soient âgés de moins de 35 ans au moment de la clôture du concours.

2. — Les mémoires devront être rédigés en français et remis en cinq exemplaires. Ils devront être inédits ; toutefois, les thèses de doctorat publiées au cours des deux ans qui auront précédé la date de clôture du concours, pourront être retenues par le jury à condition qu'elles aient une valeur spéciale.

3. — Les auteurs conserveront la propriété de leur œuvre dont un exemplaire sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire.

Prix Georges Regard

L'Université décernera, en juin 1941, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur essai de synthèse entre les résultats de la science biologique et les affirmations de la foi chrétienne.

Les mémoires doivent être dactylographiés et remis au Recteur de l'Université, en cinq exemplaires, avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admis à concourir les citoyens suisses, français et belges.

2. Le prix pourra être partagé exceptionnellement. Il ne sera pas accordé d'accessit. Si aucun mémoire n'est jugé digne, le prix ne sera pas décerné.

3. Les mémoires devront être rédigés en français. Ils doivent être inédits.

4. Le montant du prix ne sera remis au lauréat qu'après publication du mémoire couronné, dont quinze exemplaires au moins seront remis à l'Université. Les auteurs conserveront la propriété de leur œuvre.

En cas de publication dans une revue, le lauréat devra mettre en librairie un tirage à part sous forme de brochure.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra

prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1941, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1^{er} mai 1940.

Fonds African Spir

(Fondé par M^{me} Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1.000 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1^{er} mai 1940.

Fonds Krishnavarma

ART. 1^{er}. — Le « Fonds Krishnavarma » est destiné à venir en aide aux étudiants appelés à imprimer une thèse de valeur agréée par la Faculté intéressée, aux fins d'obtenir un grade à l'Université de Genève. Peuvent bénéficier d'une allocation les étudiants de toutes nationalités, régulièrement immatriculés et inscrits à l'Université de Genève depuis quatre semestres au moins, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour imprimer leur thèse.

ART. 2. — Les étudiants répondant aux exigences prévues à l'article 1^{er} peuvent bénéficier :

a) Soit d'un don qui, prélevé sur les intérêts du fonds, ne sera pas supérieur à fr. 200.— (deux cents).

b) Soit, lorsque leur thèse pourra être considérée comme une étude particulièrement importante, d'un prêt sans intérêts qui ne sera pas supérieur à fr. 1.000 (mille).

Ces prêts pourront être prélevés sur le capital du Fonds, mais en aucun cas ce capital ne pourra être réduit par ces prêts à une somme inférieure à fr. 5.000.— (cinq mille).

Les étudiants qui bénéficieront d'un prêt devront prendre l'enga-

gement de le rembourser dès que les circonstances le leur permettront et, en tout cas, cinq ans au plus tard après la remise de la somme.

ART. 3. — Les demandes d'allocation doivent être adressées au recteur de l'Université qui les transmet au Bureau. Celui-ci statue après avoir pris connaissance du préavis de la Faculté intéressée.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse

devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1940, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1940. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans

la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1941, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure — à l'exclusion des nouvelles et romans — histoire littéraire, critique littéraire, philologie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admises à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1941, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie française.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1940, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement d'enseignement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

Fonds de Bourse Jean-Louis Claparède

La Bourse Jean-Louis Claparède est destinée à aider des élèves peu fortunés de l'Institut des Sciences de l'éducation.

Les demandes doivent être adressées au Recteur de l'Université.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral en général*.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1940, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Le contrôle officiel des fondations en droit suisse.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté. Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1940 à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté :

Les greffes de la cornée.

La chirurgie des diabétiques.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1940, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il la publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1940, un prix de *cinq cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1940. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1944, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Policlinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1944 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1940, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les notions d'orthodoxie et d'hérésie dans le christianisme antique.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1^{er} janvier 1940. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Prix Chenevière-Munier

La Faculté décernera, en juin 1944, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition. Les concurrents doivent s'inscrire auprès du Doyen le 1^{er} mai au plus tard.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX MUNIER ET CHENEVIÈRE-MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Prix Georges Fulliquet

La Faculté décernera, en juin 1940, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1940.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.

20. DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean de SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
42. KRISHNAVARMA (1933).
43. Lucien CHALUMEAU (1933), pour prix décerné par l'Université.
44. Jean-Louis CLAPARÈDE (1937), pour prix décerné par l'Université et bourse.
45. LANTINIANA (1938), pour l'Université.
46. Dr Georges REGARD (1939) pour prix décerné par l'Université.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire aux cours d'une autre Faculté.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le *Doyen de la Faculté* et par le *Recteur*.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A. Les *Etudiants* doivent payer :

I. — Un *droit d'immatriculation de Fr. 20.* — à leur entrée dans l'Université.

Sont dispensés de cette finance les porteurs du certificat de maturité de la division supérieure du Collège de Genève, de l'Ecole

supérieure de Commerce de Genève et de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève. Les étudiants qui changent de Faculté, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Sont exemptés de la moitié de la finance d'immatriculation de Fr. 20.— : a) les étudiants porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université suisse ; b) les étudiants suisses porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université étrangère ; c) les porteurs d'un certificat de maturité suisse ; d) les porteurs de certificats de maturités des Ecoles supérieures de commerce suisses ; e) les porteurs d'un diplôme suisse d'instituteur admis à l'immatriculation.

Le droit d'entrée à l'Institut des Hautes Etudes commerciales est également de Fr. 20.—. Pour l'exemption totale et la demi-exemption il est fait application des mêmes principes.

II. — Une taxe d'examen médical de Fr. 2.— payable à l'immatriculation.

III. — Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque, une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie, une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du Sanatorium universitaire, la cotisation semestrielle de Fr. 2.— de l'Association générale des étudiants.

IV. — Une prime semestrielle d'assurance-accidents de laboratoires de Fr. 2.—, quand ils sont immatriculés dans les Facultés des sciences et de médecine.

Les étudiants des autres Facultés qui fréquentent les laboratoires ou les travaux pratiques doivent également payer la prime d'assurance-accidents.

V. — Les *cours* sur la base de Fr. 6.— par heure, par semaine et par semestre ; un étudiant appelé à suivre des cours comportant 20 heures d'enseignement par semaine, payera Fr. 120.— ($6 \times 20 = 120$) pour le semestre.

VI. — Les *laboratoires et travaux pratiques* sur la base du tarif légal.

VII. — Les droits de graduation prévus par les règlements, lorsqu'ils postulent un grade, un diplôme ou un certificat.

B. Les *Auditeurs* doivent payer :

I. — Les *cours* sur la base de Fr. 10.— par heure, par semaine et par semestre ; un auditeur désireux de suivre des cours comportant 5 heures d'enseignement par semaine payera Fr. 50.— ($10 \times 5 = 50$) pour le semestre.

II. — Une prime d'assurance-accidents de Fr. 2.— par semestre, lorsqu'ils fréquentent des laboratoires ou des travaux pratiques.

Exmatriculation et certificats

Les certificats d'exmatriculation coûtent 10 francs.
Les attestations d'examens semestriels ou annuels coûtent 5 francs par branche d'examen.
Tout autre genre de certificat coûte 1 franc.

Livrets d'étudiant et d'auditeur

Le prix du livret est de Fr. 1.—. Tout livret égaré ou détérioré sera remplacé moyennant paiement de Fr. 5.—.

Exemptions

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser les étudiants et les auditeurs de l'Université de tout ou partie des rétributions. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants de nationalité suisse. Les requêtes doivent être adressées au Département de l'Instruction publique qui remettra aux intéressés une formule ad hoc.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; ils sont en vente à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

COMITÉ GENEVOIS D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX D'ÉTUDIANTS ET D'ÉCOLIERS (Jeunes gens et jeunes filles)

M. Otto Hassler, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy (pays de langue allemande).
M. A. Birmelé, route de Malagnou, 16 (pays de langue anglaise).

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entr'aide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ

(Fondée en 1921)

L'Association a pour but :

1° de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens étudiants de l'Université de Genève ;

2° d'entretenir au profit des intérêts supérieurs de l'Université, des relations plus étroites entre celle-ci et ses anciens étudiants ;

3° de favoriser le travail et les publications des étudiants.

Les moyens d'action de l'Association sont :

a) des réunions amicales ;

b) des publications ;

c) un bureau de patronage des étudiants ;

d) un fonds spécial qui permette d'aider dans leurs travaux les étudiants désignés par les autorités universitaires ;

e) toute autre création ou fondation qui réponde au but de l'Association.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat de l'Université.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919, modifiée le 23 septembre 1933)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir, dans les limites

fixées par les Statuts, aux frais qu'ont à supporter les étudiants en cas de maladie aiguë.

Le bureau de la Caisse-maladie (salle 23) est ouvert aux jours et heures indiqués dans un avis affiché à la porte de la salle 23.

CAISSE DE SUBSIDES

POUR LES

ÉTUDIANTS SUISSES DE L'UNIVERSITÉ

Loi du 9 Juin 1934

Les demandes de subsides doivent être adressées, par écrit et avec les motifs à l'appui, à M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, président du Comité de la Caisse, Hôtel de Ville, Genève.

Les statuts de la Caisse peuvent être consultés au secrétariat de l'Université.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

Programme du semestre d'hiver 1939-1940 :

Culture physique. — Ski. — Escrime. — Equitation. — Basket-Ball. — Cross-Country. — Jiu-Jitsu. — Boxe, etc.

Détails pour chaque sport dans programme spécial, à disposition chez l'Huissier.

Inscriptions :

Huissier de l'Université (M. Gex, Loge dans le Hall de l'Université. Tél. 52.274).

Finances :

Cotisation unique Fr. 10.—.

Supplément : Fr. 35.— pour l'équitation, payables en s'inscrivant (Huissier).

Secrétariat des Sports :

Réception salle 50, 1^{er} étage de l'Université, les lundis et mercredis, de 11 h. à 11 h. 30.

Tableau :

Les détails supplémentaires et les modifications au programme seront affichés au tableau de l'Université, dans le hall.

Commission sportive universitaire :

Messieurs les professeurs Victor Martin, recteur de l'Université, P.-E. Martin, président, Kœnig et Weiglé. M. L. Bouffard, inspecteur scolaire cantonal de gymnastique, M. le Dr H. Brandt, représentant du contrôle médical sportif de l'Etat, ainsi qu'un délégué de l'Association générale des étudiants, et deux délégués de la section sportive de l'Association générale des étudiants.

FOYER DES ÉTUDIANTES

20, Avenue Henri-Dunant

et

MAISON INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

Rue Daniel-Colladon, 2

CLUB - CONFÉRENCES - CERCLE D'ÉTUDES

CHAMBRES ET PENSION.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants inscrits et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 8 h. 1/2 à 12 heures et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 17 heures.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants

doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais), ouverts l'été. S'adresser au Directeur, M. le professeur Fernand Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur B. P. G. Hochreutiner.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, 4, rue Samuel-Constant, Délices.
 Arminjon, Pierre, Hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio.
 Askanazy, Max, rue Emile-Yung, 6.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
 Bally, Charles, avenue Pierre-Odier, 12.
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
 Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.
 Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 14.
 Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.
 Bickel, Georges, route de Florissant, 12.
 Bohnenblust, Gottfried, rue des Vollandes, 2.
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bourquin, Maurice, avenue Bertrand, 9.
 Bouvier, Bernard, rue des Granges, 4.
 Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
 Bujard, Eugène, Florissant, 21.
 Burky, Charles, avenue Peschier, 30.
 Carry, Paul, rue Töpffer, 10.
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschoi, 1.
 Cherbuliez, Emile, chemin Rieu, 12.
 Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
 Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, ~~chemin Bizot, 7, Malagnou~~ Crêts de Champel 8
 Collet, Léon-W., rue du Manège, 1.
 Courvoisier, Jaques, route de Frontenex, 51.
 Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
 Delaquis, Ernest, Luisenstrasse 45, Berne.
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
 D'Espine, Henri, avenue de Combes, 2.
 Du Bois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Duprat, Guillaume-Léonce, ~~cours de Rive, 6, A. Gambetta 143, Langon~~ Gironde.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
 Franceschetti, Adolphe, av. Miremont, 3.
 François, Alexis, Bois Nancy, ch. de Conches.
 Frommel, Edouard, rue du Rhône, 2.
 Gaillard, John, rue de Candolle, 20.
 Gautier, Pierre, route de Florissant, 12.
 Gilbert, René, place Claparède, 3.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guyénot, Emile, rue Bellot, 5.

- MM. Gysin, Marcel, boulevard de la Tour, 4.
 Häusermann, Hans, Genève, ~~Ch. de Grange~~ *Ch. de Grange-Canalet 28*
 Hersch, Liebmann, avenue Pierre-Odier, 18, Grange-Canal.
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue St-Victor, 10.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.
 Keller, Adolf, avenue de la Grenade, 1.
 Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.
 Ladame, Charles, avenue Miremont, 31.
 Leenhardt, Franz, Crêts de Champel, 3.
 Lemaitre, Auguste, chemin des Ronzades, 4, Acacias.
 Lendner, Alfred, rue Töpffer, 11 bis.
 Liebeskind, W.-Amédée, « La Gradelle », ch. des Fourches, 55, Cologny.
 Logoz, Paul, cours des Bastions, 8.
 Malche, Albert, quai Gustave-Ador, 12.
 Martin, Paul-E., Contamines, 15.
 Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.
 Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.
 Milhaud, Edgard, boulevard des Tranchées, 14.
 Mirimanoff, André, rue Michel-Chauvet, 4.
 Mirimanoff, Dmitry, rue Michel-Chauvet, 4.
 Morel, Ferdinand, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Muret, Ernest, avenue Léon-Gaud, 5.
 Nagel, Georges, avenue Jules-Crosnier, 14.
 Naville, François, avenue de Champel, 16
 Oltramare, André, rue Carteret, 36.
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Rappard, William E., Valavran, près Genève.
 Raymond, Marcel, chemin Bizot, 4.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reverdin, Henri, 2, rue du Puits-St-Pierre.
 de Rham, Georges, Lausanne, av. Bergières, 7.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 RoCHAT, Ernest, rue de Contamines, 11.
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
 Rutishauser, Erwin, boulevard de la Cluse, 40.
 Sausser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.
 Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.
 Stueckelberg, Ernest-C.-G., Florissant, 98.
 Terrier, Claudius, « Gaimont » Petit-Lancy.
 Thudichum, Georges, av. Léon-Gaud, 12.
 Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
 Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weigle, Jean, Grand-Mézel, 4.
 Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Bovy, Samuel, rue Diserens, 19.
 Berthoud, Henry, Presbytère, Satigny.
 Boissier, Léopold, rue des Granges, 6.
 Chaix, André, rue des Délices, 17.
 Conrad, Hermann, Chailly s/Lausanne.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Hamburger, Louis, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Karcewski, Serge, rue St-Victor, 2.
 Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 40.
 Martin Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 De Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.
 de Ziegler, Henri, Cours des Bastions, 13.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Ackermann, François, rue du Rhône, 33.
 Comte, Ernest, rue de l'Université, 6.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, avenue Gaspard-Vallette, 7.
 Pfäeffli, François, rue de Candolle, 14.

PRIVAT-DOCENTS

ET

MAITRES AU SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- MM. Archinard, André, chemin de l'Escalade, 4.
 Atzenwiler, Albert, route de Chêne, 53.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 4.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 47.
 Babaïantz, Léon, avenue Peschier, 8.
 Baehni, Charles, Malagnou, 2.
 Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
 Baudouin, Charles, Saconnex d'Arve.
 Becherer, Alfred, rue de Lausanne, 59.
 Benrubi, Isaac, rue St-Léger, 8.
 Berenstein, Alexandre, avenue Miremont, 29 bis.
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 32.
 Birmelé, Alexandre, route de Malagnou, 16.
 Boissonnas, Charles, rue de l'Athénée, 31.
 Bonfante, J. Hugo, rue du Conseil-Général, 3.
 Brocher, J. E. W., place Claparède, 5.
 Bouchardy, François, boulevard Helvétique, 47.
 Campagnolo, Umberto, rue Emile-Yung, 11.
 Capitaine, Georges, avenue de Champel, 47.
 Castiglione, Tommaso-Riccardo, route de Frontenex, 56 bis.
 Chatillon, Fernand, boul. Helvétique, 15.
 Cimerman, Chevel, rue de Contamines, 35.
 Collart, Paul, La Vigie, Cologny.
 Cros, Edouard, rue Chaillet, 7, Fribourg.

- MM. Cuendet, Georges, avenue de Miremont, 18.
 Dainow, Isaac, Corratérie, 14.
 Demole, Michel, boulevard des Philosophes, 26.
 Dérobert, Eugène, rue St-Victor, 8.
 Dottrens, Robert, Troinex.
 Du Bois, Albert, boulevard Helvétique, 4.
 Dunand, Léon, chemin de l'Escalade, 8.
 M^{lle} Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
 MM. Epstein, Alexandre, boulevard des Philosophes, 23.
 Fischer, Roger, 15 avenue de Champel.
 Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
 Forel, Oscar-Louis, Prangins (Vaud).
 Fournet, Charles, rue Frédéric-Amiel, 1.
 Friedheim, Ernest, avenue Miremont, 35 a.
 Galopin, Raymond, cours des Bastions, 16.
 Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.
 Gilbert, Maurice, rue Tœpffer, 21.
 Golay, Jean, rue Jacques-Balmat, 5.
 Grodensky, Michel, avenue de Miremont, 21 A.
 Gutzeit, Grégoire, rue Prévost-Martin, 42.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.
 Haymann, Erwin, rue de l'Athénée, 35.
 Held, A.-J., rue Adrien-Lachenal, 1.
 Held, Ernest R., rue Bellot, 7.
 Ickowicz, Morduch, chemin Dumas, 3.
 M^{me} Kamensky, Anua, rue Cherbuliez, 2.
 MM. Lagotala, Henri, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Langenbach, Edmond, rue Michel-Chauvet, 2.
 Ledermann, Laszló, chemin Krieg, 16.
 Lévy, Fernand, St-Jean, 90.
 Lombard, Augustin, Vilette.
 M^{lle} Long, Pauline, rue Liotard, 45.
 MM. Lugin, Jean-Philippe, Les Crêts de Vaux, Gaillard (Haute-Savoie).
 Luthi, Robert, Pinchat.
 Mantchik, Herz, Corratérie, 20.
 Martin, Eric, boulevard Helvétique, 46.
 Meili, Richard, ch. des Coudriers, 37 a, Petit-Saconnex.
 Mitkovitch, Rista, rue de Beaumont, 9.
 Moppert, Gustave, rue Candolle, 16.
 Mottier, Georges, avenue Riant-Parc, 20.
 Mozer, Jean-Jacques, rue Ch.-Bonnet, 4.
 Oltramare, John-Henri, rue de Candolle, 16.
 Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.
 di Palma di Castiglione, G.-E., Genève.
 Patry, René, rue Eynard, 8.
 Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
 Pittard, Jean-Jacques, chemin des Cottages, 36.
 Pronier, Ernest, boul. des Philosophes, 15.
 Rast, Edmond, ch. Malombré, 14.
 Rey, André, rue Calvin, 40.
 Robinet de Cléry, Adrien, rue Sturm, 20.
 Rossier, Paul, rue Charles-Giron, 13.
 Rouillet, Maurice, Tour-Maitresse, 6.

- MM. Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Saini, Hugo, La Chaumine, Petit-Lancy.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
Sarasin, Raymond, rue Emile-Yung, 1.
Schamès, Léon, rue du Roveray, 3.
Schusselé, William, rue de Montchoisy, 55.
Sciounoff, François, chemin Sautter, 23.
Silberner, Edmond, rue du Vieux-Collège, 5.
M^{me} Sommer, Louise, Genève.
MM. Stéphani, Jacques, Montana (Valais).
Sulzer, Robert, chemin des Cottages, 28 bis.
Susz, Bernard, La Rippaz, Cologny.
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.
Tappolet, Willy, avenue des Arpillières, 21.
de Tscharner, Horst, 15, avenue de la Garance.
Verniory, René, 15, chemin du Vallon, Chêne-Bougeries.
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.
Walshard, Karl-M., chemin Krieg, 16.
Walther, Léon, chemin Peschier, 12.
M^{me} Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant, 11.
M. Wyss-Chodat, Fernand, rue de Candolle, 26.

Secrétaire de l'Université :

M. Blanc, Hermann, D^r ès sc. écon., Grand-Lancy.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Michaud, Gustave, rue de la Servette, 34.

Commis :

M^{me} Copponex, Hélène, Bernex.

M. Lachenal, François-Fréd., boulevard Helvétique, 14.

M^{me} Weigle, Marguerite, rue Liotard, 32.

Appariteur des Facultés :

M. Wahli, Oscar, chemin des Lilas, Chêne-Bourg.

Huissier :

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

Concierges :

M. Massa, Alfred, Université.

M. Rémy, Edouard, Ecole de Chimie.

M^{me} Becchio, Julie, Ecole de Médecine.

M. Nauer, Robert, Institut pathologique.

M^{me} Ludy, Emma, Maternité.

M. Regard, Marin, Clinique infantile.

M. Chauffat, Pierre, Polyclinique.

M. Burky Charles, Institut d'Hygiène.

M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.

M. Vallier, John, Observatoire.